



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV
Division Economie et Innovation

20 avril 2016

Rapport à l'attention du Conseil fédéral

Économie verte

Mesures de la Confédération pour préserver les ressources et assurer l'avenir de la Suisse

Téléchargement au format PDF

www.bafu.admin.ch/wirtschaft/15556/15557/15562/index.html?lang=fr

© OFEV 2016

Table des matières

Résumé	4
1 Introduction et mandat	6
1.1 Nécessité d'agir	6
1.2 Mandat du Conseil fédéral	7
1.3 Initiative populaire sur l'économie verte et révision de la loi sur la protection de l'environnement	8
1.4 Autres interventions politiques	9
2 Économie verte: une responsabilité commune	11
2.1 Concept de mise en œuvre de l'économie verte	11
2.2 Engagement des milieux économiques, de la communauté scientifique et de la société civile	12
3 Compte rendu: avancement de la mise en œuvre	16
3.1 Jalons importants de la période 2013–2015	16
3.2 Avancement de la mise en œuvre des différentes mesures	17
4 Environnement politique	23
4.1 Domaines de la politique nationale importants pour l'économie verte	23
4.2 Initiatives et efforts déployés au niveau international en faveur d'une économie verte	25
5 Développement de l'économie verte	27
5.1 Vue d'ensemble des priorités et mesures	27
5.2 Priorités et mesures 2016–2019	29
5.2.1 Consommation et production	29
5.2.2 Déchets et matières premières	32
5.2.3 Instruments transversaux	33
6 Perspectives	37
Sources	38
Annexe A: Description détaillée des neuf priorités de l'économie verte	40
Annexe B: Contribution des mesures aux objectifs de développement durable	60

Résumé

Contexte

La transition vers une économie verte est une démarche de longue haleine. Il est indispensable que nous utilisions les ressources naturelles de manière beaucoup plus efficace et respectueuse afin de préserver les bases naturelles de la vie pour les générations futures, en Suisse et dans le monde. Les pouvoirs publics et les acteurs privés font face à un défi commun, qu'il est de leur responsabilité de relever: ils doivent élaborer des approches compatibles avec les règles de la concurrence pour améliorer l'efficacité des ressources. En Suisse, la notion d'économie verte désigne un mode de gestion et de consommation qui tient compte du caractère limité des ressources et de la nécessité de respecter la capacité de régénération des ressources renouvelables, qui vise à améliorer l'efficacité de ces ressources et qui contribue de ce fait à renforcer les performances de l'économie et, partant, le bien-être en général.

Lorsqu'il a adopté le Plan d'action Économie verte en 2013, le Conseil fédéral a chargé le DETEC (OFEV) de présenter fin 2015 un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action et de faire des propositions concernant la suite des travaux durant la législature 2016–2019.

Avancement de la mise en œuvre

Grâce à des mesures ciblées qu'elle a prises dans son domaine de compétence, la Confédération a amélioré les bases de la transition vers une économie verte et soutenu l'engagement dont font preuve les entreprises et la société civile. On peut citer en particulier la création d'un réseau national de promotion de l'efficacité des ressources auprès des entreprises (reffnet.ch) et le lancement de divers projets visant à boucler des cycles de matières. Les 27 mesures du Plan d'action Économie verte de 2013 portent sur des domaines où subsistent des lacunes ou qui présentent un potentiel particulièrement important de rationalisation de la gestion des ressources. Aux fins du présent rapport, les mesures ont été regroupées autour de neuf priorités réparties dans trois domaines (consommation et production, déchets et matières premières, instruments transversaux).

Développement de l'économie verte

Les mesures 2016–2019 reposent sur les bases légales existantes. Elles ont pour but premier de soutenir les actions dans lesquelles les acteurs visés s'engagent de façon volontaire et d'exploiter les potentiels de rationalisation et de préservation des ressources. Elles montrent la direction que doit prendre la Confédération dans son engagement pour préserver les ressources et assurer l'avenir de la Suisse.

La priorité est donnée au soutien et au développement d'initiatives existantes, ainsi qu'à la mise à disposition d'informations et de connaissances de base qui soient faciles à exploiter. Cette démarche s'inscrit dans le contexte d'une collaboration avec les organisations sectorielles et les entreprises. Il est important en outre de veiller à la cohérence des mesures avec les différentes politiques importantes pour l'économie verte (comme la politique énergétique ou la politique climatique, p. ex.).

La plupart des mesures en cours, issues du Plan d'action Économie verte de 2013, sont poursuivies. Certaines mesures ont pris fin parce que les mandats auxquels elles répondaient ont été remplis (p. ex. écologisation du système fiscal demandée par la motion 06.3190 Studer Heiner ou indicateur global du bien-être). D'autres n'ont pas été reconduites (p. ex. exigences minimales applicables à la mise sur le marché de produits ou obligation de reprise des emballages dans le domaine de la consommation).

Des besoins supplémentaires ont été identifiés, notamment suite à des évolutions politiques intervenues en Suisse ou dans l'UE concernant les achats publics, l'évaluation des technologies environnementales, la prévention des déchets, les marchés financiers durables ou encore la formation professionnelle supérieure.

Perspectives

Au cours des prochaines années, beaucoup de projets dans les domaines de la consommation et de la production, ainsi que des déchets et des matières premières, vont devoir passer du stade de l'analyse à celui de la mise en œuvre. Il faudra axer les efforts sur les maillons de la chaîne de valeur où se situent les leviers importants pour agir sur la charge environnementale et où des mesures offrent un rapport coût-bénéfice positif. Il faudra également consolider le socle de connaissances et faire des efforts pour améliorer la vérité des coûts. L'engagement des milieux économiques, de la communauté scientifique et de la société civile est crucial pour obtenir un changement durable. La Confédération peut soutenir cet engagement en mettant à disposition des connaissances de base et des instruments, et en facilitant le dialogue entre tous les acteurs impliqués.

1 Introduction et mandat

1.1 Nécessité d'agir

La transition vers une économie verte constitue une démarche de longue haleine. Il est indispensable que nous utilisions les ressources naturelles de manière beaucoup plus efficace et respectueuse afin de préserver les bases naturelles de la vie pour les générations suivantes, en Suisse et dans le monde. La notion de ressources naturelles est à comprendre au sens large: elle englobe non seulement le climat, le sol, la biodiversité, la pureté de l'air et de l'eau, mais aussi les matières premières telles que les métaux et les matières premières énergétiques. La surexploitation actuelle des ressources naturelles s'explique d'une part par des imperfections dans le fonctionnement du marché: les prestations écosystémiques n'étant généralement pas tarifées, nous avons tendance à en abuser dans la production et la consommation. D'autre part, on observe des insuffisances institutionnelles dans la mesure où il n'existe pas de gouvernance mondiale efficace dans le domaine de l'environnement.

Les évolutions observées dans le monde indiquent que la pression sur les ressources naturelles, qui constituent l'un des fondements du bien-être de nos sociétés, ne fera qu'augmenter avec le temps:

- Les prévisions démographiques tablent sur une augmentation de la population mondiale de 7 milliards actuellement à 10 milliards d'ici 2050 (Nations Unies 2015).
- L'activité économique devrait être multipliée par quatre d'ici 2050 (OCDE 2012).
- La consommation de matières premières pourrait à nouveau doubler d'ici 2030 (SERI 2013, AEE 2015).

Théoriquement, si les coûts externes générés tout au long des chaînes de valeur dans le monde étaient intégralement internalisés, les mécanismes du marché assureraient l'efficacité nécessaire. Mais on ne peut pas faire l'hypothèse que cette internalisation des coûts aura lieu dans un avenir prévisible, que ce soit au niveau national ou au niveau mondial. Les pouvoirs publics et les acteurs privés font donc face à un défi commun, qu'il est de leur responsabilité de relever: ils doivent élaborer des approches compatibles avec les règles de la concurrence pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, par exemple en recourant à des normes reconnues internationalement.

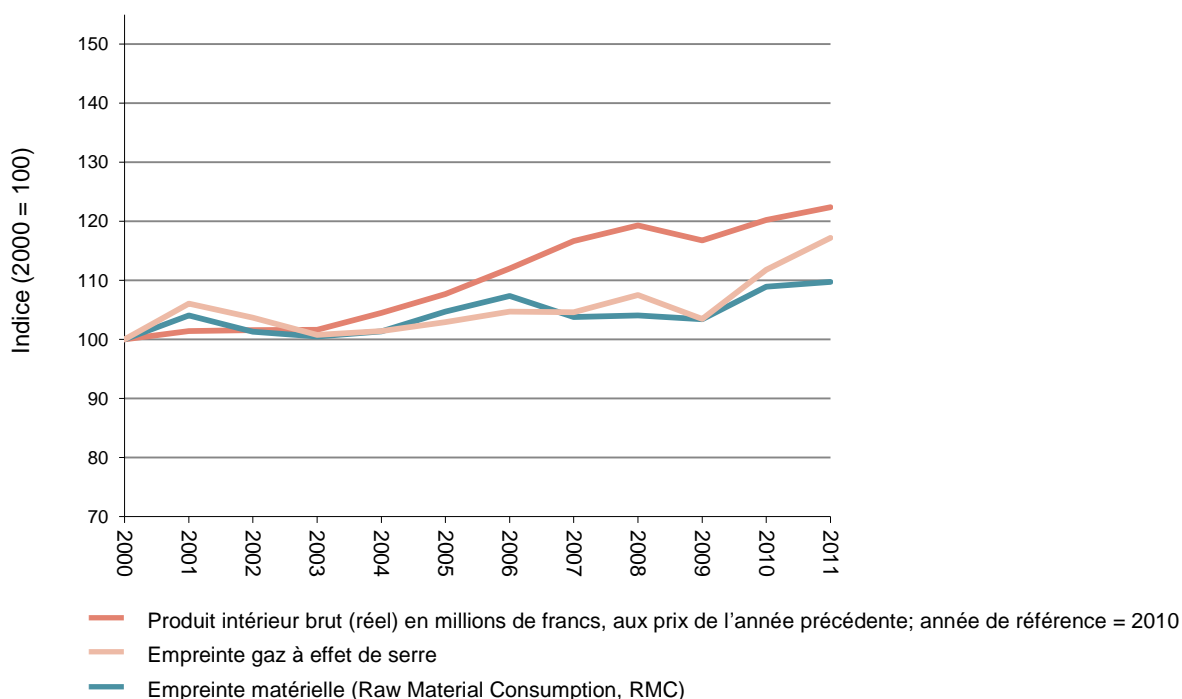
Les mesures exposées dans le présent rapport (chapitre 5) orienteront les travaux visant à préserver les ressources et à assurer l'avenir de la Suisse que la Confédération mènera au cours des quatre prochaines années. Reposant sur les bases légales existantes, ces mesures ont pour but premier de soutenir l'engagement à titre volontaire par les acteurs privés.

Si l'on se place dans une optique purement nationale, on peut considérer que les conditions-cadre mises en place à ce jour par la politique de la Suisse dans le domaine de l'environnement ont été globalement efficaces. Notre pays se positionne d'ailleurs bien en comparaison internationale. Les entreprises innovantes ont amélioré en permanence leur manière de produire afin de réduire leurs coûts et de préserver les ressources. L'évolution structurelle de notre société vers le tertiaire a également contribué à améliorer la qualité de l'environnement à l'intérieur de nos frontières.

En revanche, l'augmentation de la consommation pèse de plus en plus lourd sur l'environnement, surtout à l'étranger. Désormais, plus de 70 % des atteintes environnementales dues à la consommation en Suisse sont causées à l'étranger (cf. Frischknecht et al. 2014 et OFEV 2016). Notre empreinte dans le domaine des gaz à effet de serre ou des matières premières, par exemple, continue de s'alourdir. Nous ne sommes pas encore parvenus à découpler croissance économique et utilisation des ressources, alors qu'il s'agit d'une nécessité absolue. Rapportée à la population mondiale, l'empreinte de la Suisse sur l'environnement dépasse largement les limites du supportable pour la nature (Dao et al. 2015). Toutefois, l'impact environnemental de la Suisse a augmenté moins vite que

sa performance économique (produit intérieur brut) ces dernières années: l'impact environnemental par franc généré a diminué et l'efficacité des ressources dans la perspective de la consommation a donc augmenté (découplage relatif; cf. figure 1).

Fig. 1 Évolution du produit intérieur brut et de l'empreinte de la Suisse sur l'environnement



Sources: Données concernant l'empreinte matérielle (Raw Material Consumption, RMC): OFS (2015); données concernant l'empreinte gaz à effet de serre: Frischknecht et al. (2014); données concernant le produit intérieur brut réel en millions de francs, aux prix de l'année précédente, année de référence 2010: OFS 2015. En ce qui concerne les deux empreintes, il s'agit de données modélisées qui donnent un ordre de grandeur.

1.2 Mandat du Conseil fédéral

Désireux d'améliorer l'efficacité des ressources, le Conseil fédéral a donné un signal important dès l'automne 2010 en adoptant une décision relative à l'économie verte dans laquelle il demande à l'administration de travailler dans six champs d'action.

Le 8 mars 2013, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a présenté au Conseil fédéral un rapport sur l'avancement des travaux pour la mise en place d'une économie verte et sur ce qu'il reste à accomplir. Le plan d'action adopté en 2013, qui comporte 27 mesures, a permis d'accomplir des progrès dans l'amélioration des bases et des conditions-cadre afin d'avancer dans la rationalisation de l'utilisation des ressources (OFEV 2013).

Lorsqu'il a adopté le Plan d'action Économie verte, le Conseil fédéral a chargé le DETEC (OFEV) de présenter fin 2015 un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action et de faire des propositions concernant la suite des travaux durant la législature 2016–2019.

1.3 Initiative populaire sur l'économie verte et révision de la loi sur la protection de l'environnement

L'initiative populaire «Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)» veut inscrire dans la Constitution fédérale un nouvel article 94a imposant le but de mettre en place une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources, d'encourager la fermeture des cycles des matériaux et de veiller à ce que l'activité économique n'épuise pas les ressources naturelles. Dans une disposition transitoire, l'initiative exige que l'«empreinte écologique» de la Suisse extrapolée à la population mondiale ne dépasse pas un équivalent-planète d'ici à 2050.

Le Conseil fédéral admet l'importance du but fondamental de l'initiative populaire, à savoir développer une économie durable fondée sur une gestion efficiente des ressources. Les modes de production et de consommation actuels en Suisse et dans d'autres pays conduisent à une surexploitation des ressources naturelles telles que le sol, l'eau, les matières premières et les écosystèmes. Ces ressources doivent être préservées et utilisées plus efficacement. Une telle démarche est également dans l'intérêt de l'économie suisse car elle lui permettra de préserver durablement sa capacité économique.

Le Conseil fédéral a recommandé à l'Assemblée fédérale de rejeter l'initiative populaire car il jugeait en particulier que l'objectif de réduire l'empreinte écologique à une planète d'ici 2050 était irréalisable, estimant préférable de procéder par étapes. Dans la révision de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) qui avait été élaborée sur la base du Plan d'action Économie verte et qu'il proposait à titre de contre-projet, le Conseil fédéral a repris certains buts de l'initiative populaire (Conseil fédéral 2014).

Le Parlement a suivi la recommandation du Conseil fédéral et a rejeté l'initiative. Il a également rejeté, à une courte majorité, la révision de la LPE proposée à titre de contre-projet. Les parlementaires craignaient en particulier que l'instauration de nouvelles réglementations ne freine l'activité économique. L'initiative populaire sur l'économie verte sera soumise au vote du peuple et des cantons le 25 septembre 2016.

Le projet de révision de la LPE présenté par le Conseil fédéral visait à introduire dans la législation sur la protection de l'environnement des conditions générales appropriées pour rendre la consommation plus écologique, fermer les cycles des matières et rendre disponibles les informations relatives à la préservation et à l'utilisation efficace des ressources. L'effet de ces mesures aurait été renforcé par l'encouragement d'initiatives lancées au niveau national et international, en collaboration avec les acteurs économiques, la communauté scientifique et la société civile. Le projet aurait en outre inscrit dans la loi un mécanisme qui aurait contribué à la réalisation de progrès continus: le Conseil fédéral aurait soumis des comptes rendus réguliers au Parlement et proposé des objectifs intermédiaires réalisables et mesurables en vue de concrétiser l'objectif général de préserver les ressources naturelles et d'améliorer l'efficacité dans leur utilisation.

Même sans adaptation de la LPE, le but d'utiliser plus efficacement les ressources reste central. Si la majorité du Parlement n'a pas vu l'utilité de légiférer, nul n'a contesté la nécessité d'agir pour améliorer l'efficacité des ressources. La révision de la LPE a reçu un soutien auquel s'est rallié une grande partie du camp bourgeois et elle a échoué au final à quelques voix près. Par ailleurs, les cantons, qui avaient soutenu la révision de la LPE à l'unanimité moins une voix et qui avaient même demandé des mesures plus radicales, attendent de la Confédération qu'elle poursuive ses efforts.

Les mesures en faveur d'une économie verte exposées dans le présent rapport sont du ressort du Conseil fédéral et reposent sur les bases légales existantes.

1.4 Autres interventions politiques

Plusieurs **initiatives populaires** ayant trait à l'efficacité des ressources, à leur préservation et à l'économie verte ont été déposées ou sont en préparation (liste non exhaustive):

- L'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire» (déposée le 8 juillet 2014) a pour but de renforcer l'approvisionnement de la population avec des denrées alimentaires issues d'une production indigène.
- L'initiative populaire «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement» (délai pour la récolte des signatures: 21 octobre 2016) voudrait obliger les entreprises ayant des activités à l'étranger à examiner si ces activités contreviennent aux droits de l'homme reconnus internationalement et aux normes environnementales internationales. Les entreprises qui ne se conformeraient pas à leur devoir de diligence seraient tenues responsables en cas de dommages.
- L'initiative populaire «Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)» (délai pour la récolte des signatures: 21 octobre 2016) a pour but de lutter contre le mitage du territoire en déclassant des zones à bâtir. Elle demande en outre que soit créé un environnement favorable à des formes d'habitat et de travail durable.
- L'initiative populaire «Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)» (déposée le 26 novembre 2015) demande un renforcement de l'offre de denrées alimentaires de bonne qualité, produites dans le respect de l'environnement, des ressources et des animaux ainsi qu'avec des conditions de travail équitables. En outre, les denrées alimentaires importées doivent respecter les mêmes exigences que les produits indigènes.

Les interventions parlementaires en rapport avec l'économie verte sont légion: ces dernières années, plus d'une quarantaine de motions, postulats, interpellations et questions ont été déposés sur ce thème. Leur nombre a fortement augmenté en 2014 et 2015. Voici les plus notables:

- 12.3447 Po. Adèle Thorens Goumaz «Lutter contre l'obsolescence programmée» (liquidé; rejet): le postulat voulait charger le Conseil fédéral de présenter un rapport évaluant la pertinence d'une série de mesures permettant de lutter contre l'obsolescence programmée.
- 12.3777 Po. Groupe des Verts «Optimiser la durée de vie et d'utilisation des produits» (liquidé; adoption): le postulat chargeait le Conseil fédéral de présenter au Parlement un rapport évaluant l'efficacité, la pertinence et les potentiels des mesures visant à optimiser la durée de vie et d'utilisation des produits.
- 13.3606 Po. Bastien Girod «Réparation et réutilisation d'appareils électriques et électroniques» (liquidé; adoption): le postulat chargeait le Conseil fédéral d'examiner comment il serait possible de compléter l'actuel système de recyclage par un circuit de réutilisation des appareils électriques et électroniques.
- 13.3821 Ip. Bastien Girod «Mesures contre les produits générant d'importants coûts externes et un gaspillage de ressources» (liquidé): l'interpellation posait au Conseil fédéral des questions sur les grils à usage unique ainsi que sur les mesures prévues pour réduire l'utilisation de tels produits et pour empêcher que les mesures prises à titre volontaire dans ce but ne puissent être exploitées par des profiteurs.
- 14.3603 Po. Aline Trede «Endiguer le gaspillage alimentaire» (non encore traité): le postulat charge le Conseil fédéral d'établir un rapport indiquant les mesures à prendre pour réduire les pertes alimentaires et promouvoir l'alimentation végétale.
- 15.3404 – Mo. Louis Schelbert «Produits financiers durables. Faire la transparence» (non encore traité): la motion charge le Conseil fédéral de présenter au Parlement un projet de loi qui régit l'information sur les produits financiers et la transparence concernant leur durabilité économique, sociale et écologique.
- 15.3633 – Po. Luc Recordon «La place financière suisse à la pointe du financement du développement durable» (liquidé; retrait): le postulat invitait le Conseil fédéral à présenter un rapport décrivant comment la place financière suisse peut contribuer de façon efficace et novatrice au développe-

ment durable et quelles incitations politiques pertinentes peuvent soutenir nos instituts financiers dans le développement de la finance durable.

- 15.4267 – Postulat Didier Berberat «Agir pour réduire le gaspillage des ressources naturelles et énergétiques et les rejets toxiques dans l'environnement» (liquidé; retrait): le postulat voulait charger le Conseil fédéral d'examiner s'il y avait lieu de modifier ou de compléter la législation afin de réduire le plus possible le gaspillage des ressources naturelles et énergétiques (notamment l'énergie grise) ainsi que les rejets toxiques dans l'environnement.

2 Économie verte: une responsabilité commune

2.1 Concept de mise en œuvre de l'économie verte

En Suisse, la notion d'économie verte désigne essentiellement un mode de gestion qui tient compte du caractère limité des ressources et de la nécessité de respecter la capacité de régénération des ressources renouvelables, qui vise à améliorer l'efficacité de ces ressources et qui contribue de ce fait à renforcer les performances de l'économie et, partant, le bien-être en général (selon le Plan d'action Économie verte, OFEV 2013, et le message 14.019, p. 1756, Conseil fédéral 2014). Ainsi, l'économie verte ajoute la préservation et l'utilisation efficace des ressources à la protection de l'environnement classique. Cela correspond à une évolution de la politique de l'environnement que la communauté internationale appelle de ses vœux et met en pratique (Rio +20, Organisation de coopération et de développements économiques [OCDE], UE, etc.).

En effet, il est nécessaire sur le long terme de réduire notre impact sur l'environnement en chiffres absolus et de préserver les ressources naturelles afin de ne pas mettre en danger les bases de l'existence et la qualité de vie des générations actuelles comme des générations futures. Cette transition vers une économie verte marquera la Suisse et la communauté internationale dans son ensemble pendant des décennies (cf. chapeau de la figure 2).

Relever ce défi est aussi dans l'intérêt des entreprises suisses: cela leur permettra de continuer à faire jouer leur force d'innovation et à commercialiser à l'échelle planétaire les technologies efficaces et porteuses d'avenir qu'elles développeront.

Pour réussir la transition vers une économie verte, il est crucial que les milieux économiques, la communauté scientifique et la société civile s'engagent avec force dans ce processus par des actions librement consenties (cf. figure 2 et chiffre 2.2).

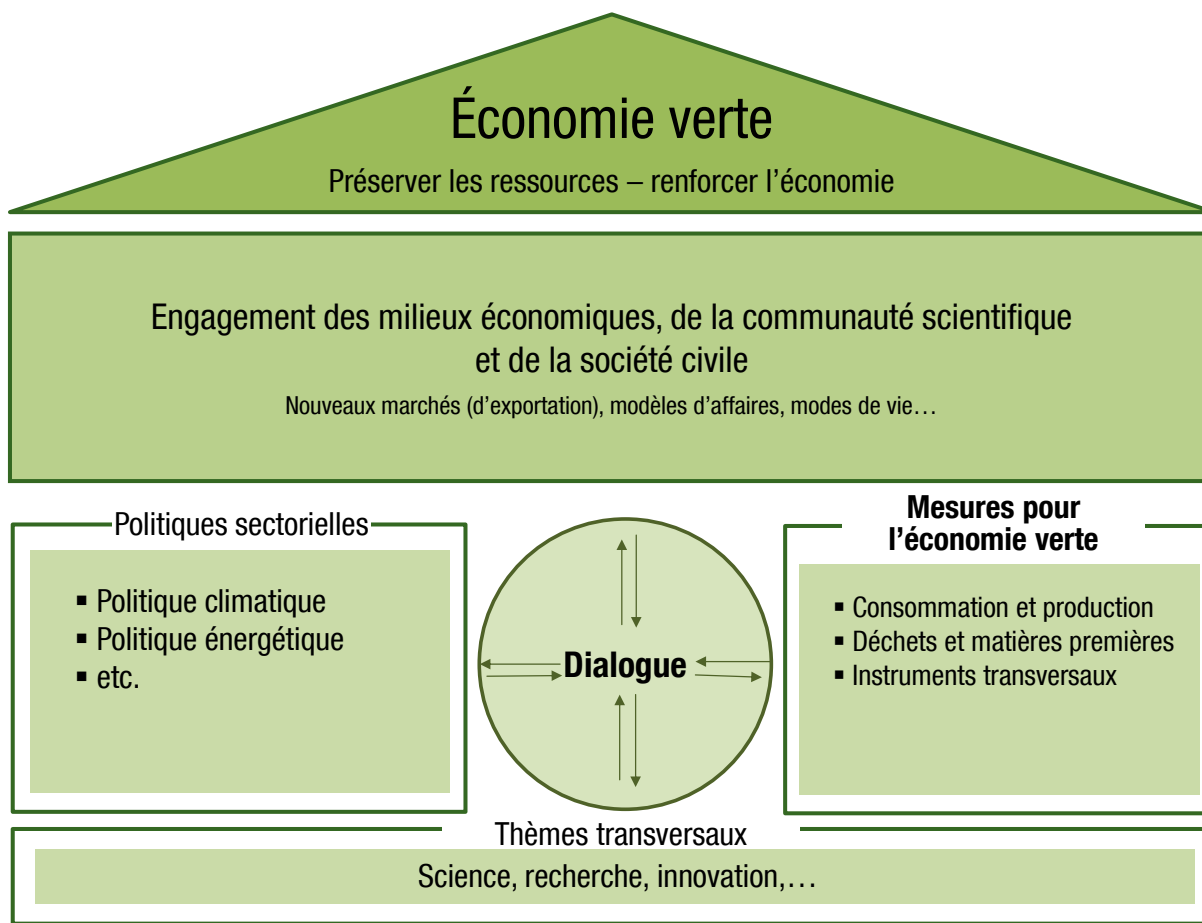
Il faut en outre – et ce n'est pas le moins important – des conditions générales propices à l'innovation. Le progrès se construit dans le paysage existant de la formation, de la recherche et de l'innovation. En continuant à se spécialiser et à optimiser les processus, la Suisse pourra s'imposer sur les marchés mondiaux tout en réalisant des progrès substantiels dans le domaine de l'environnement (cf. socle de la figure 2).

Il est essentiel d'assurer en permanence la cohérence avec les politiques sectorielles en place (dans le domaine de l'énergie et du climat, p. ex). En effet, celles-ci apportent une contribution importante au but de l'économie verte de diminuer la charge que la consommation et la production font peser sur l'environnement afin de progresser sur la voie d'un développement durable (cf. colonne gauche de la figure 2).

Les mesures en faveur de l'économie verte agissent dans les domaines où subsistent des lacunes ou qui présentent un potentiel particulièrement important de rationalisation de la gestion des ressources, et soutiennent les efforts déployés par les milieux économiques. Le présent rapport définit neuf priorités dans trois domaines: consommation et production, déchets et matières premières, instruments transversaux (cf. colonne droite de la figure 2 et chapitres 3 et 5).

Le dialogue entre les milieux économiques, la communauté scientifique et la société civile est un pilier de la transition vers l'économie verte. Dans le cadre d'un dialogue avec tous les acteurs concernés, la Confédération s'applique à fixer des objectifs atteignables, à se concentrer sur les leviers les plus importants et sur des mesures offrant un rapport coût-bénéfice positif ainsi qu'à permettre de mesurer les progrès accomplis.

Fig. 2 Concept de mise en œuvre de l'économie verte à partir de 2016



Source: OFEV 2016 (développement du concept exposé dans le Plan d'action Économie verte 2013)

2.2 Engagement des milieux économiques, de la communauté scientifique et de la société civile

Un rôle particulièrement important est attribué à l'engagement des milieux économiques, de la communauté scientifique et de la société civile. La transition vers une économie verte ne peut réussir que si tous les acteurs apportent leur pierre à l'édifice et mettent en œuvre des mesures concrètes. La Confédération peut intervenir en soutien, en mettant à disposition des informations et des instruments, en permettant le dialogue ou en aménageant les conditions-cadre de façon à produire les incitations voulues. En assumant un rôle de modèle, la Confédération peut promouvoir des innovations et démontrer que les approches envisagées peuvent être mises en œuvre.

La situation de départ est globalement bonne

Grâce à de bonnes conditions générales, des technologies efficaces et une productivité du travail élevée, la Suisse occupe depuis des années les meilleures places dans les comparaisons internationales portant sur la compétitivité et la capacité d'innovation (exemples: Global Competitiveness Index du World Economic Forum, Innovation Union Scoreboard de l'UE, entre autres). De surcroît, la majorité des entreprises sont tout à fait conscientes du rôle qu'elles peuvent jouer dans la réduction de l'impact sur l'environnement. Elles accordent d'ailleurs une importance croissante aux thèmes en lien avec le développement durable: 95 % des entreprises actives dans l'industrie des biens de consommation et dans le commerce de détail estiment que les sujets écologiques et sociaux sont importants ou très importants (BSD Consulting 2014). Les rapports d'activité des entreprises sont de plus en plus nombreux à intégrer un volet consacré au développement durable (EY 2015). Une partie des consommateurs portent aussi un intérêt grandissant, dans leurs décisions d'achat, à des aspects comme

le développement durable, le mode de production (p. ex. biologique) et la provenance (p. ex. régionale). Ainsi, la part des dépenses que les ménages privés consacrent aux denrées alimentaires bio est passée de 4 % en 1998 à 7 % en 2012 (OFS 2016b).

Les défis ont pris de l'ampleur

Petite économie ouverte sur le monde, la Suisse est fortement intégrée dans le commerce mondial. Une baisse de la disponibilité des ressources sur les marchés mondiaux peut accroître les risques pour l'économie suisse, à la fois sur les marchés où elle se fournit et sur ceux où elle vend. Disposer de matériaux critiques, comme par exemple les terres rares, en quantité et en qualité suffisantes est un facteur de compétitivité. Les matériaux critiques sont des composants essentiels des technologies modernes dans des secteurs où le poids de la Suisse est appelé à augmenter (BAK Basel et Global Footprint Network 2014).

L'abolition du cours plancher du franc par rapport à l'euro en janvier 2015 a rajouté un défi à ceux que la place économique suisse doit déjà relever, comme le coût relatif élevé du personnel et la fluctuation des prix des matières premières. Tout porte à penser que le franc restera fort par rapport à l'euro à moyen terme, ce qui réduit les marges bénéficiaires et les possibilités d'investissement plus spécifiquement pour les entreprises exportatrices, pour le tourisme et pour le commerce de détail.

Les entreprises vont donc devoir faire des efforts particuliers pour rester compétitives afin de pouvoir maintenir leur implantation en Suisse. Dans ce contexte, rationaliser l'utilisation des ressources pour faire des économies, offre des perspectives prometteuses.

L'efficacité des ressources est déjà mise à profit pour gagner des marchés

Plusieurs grandes tendances marqueront la société et la politique au cours des décennies à venir: l'évolution démographique (croissance et vieillissement de la population), l'urbanisation, la mise en réseau généralisée, l'évolution ultra-rapide des technologies, le changement climatique, la pénurie de ressources et l'économie circulaire. C'est ce que montrent les Perspectives 2030 du Conseil fédéral, le rapport «No Ordinary Disruption» (McKinsey Global Institute 2015) ou encore l'atlas des technologies vertes en Allemagne «GreenTech made in Germany 4.0: Umwelttechnologie-Atlas für Deutschland» (BMUB 2014). Ces tendances ouvrent la voie à de nouveaux modèles d'affaires prometteurs pour l'avenir.

L'efficacité des ressources ou l'utilisation plus rationnelle des ressources naturelles peut devenir pour les entreprises un atout stratégique de plus en plus important pour faire face à la concurrence nationale ou internationale au cours des années à venir.

Beaucoup d'entreprises suisses l'ont compris et ont par exemple mis en place un système de management environnemental: en 2014, près de 3000 certifications ISO 14001 ont été décernées en Suisse, un chiffre qui a doublé en dix ans (ISO 2015). Les systèmes de management environnemental (SME) servent notamment à optimiser les processus de fabrication et à réduire la consommation de ressources. D'autres entreprises exploitent directement des créneaux dans le domaine de l'environnement, comme par exemple dans le recyclage.

Beaucoup d'entreprises trouvent normal depuis des années d'améliorer en permanence la qualité écologique de leurs produits et services. Diverses entreprises misent avec succès sur les possibilités de revalorisation, l'écoconception ou l'optimisation de la durée de vie de leurs produits. Dans une conception circulaire de l'économie, les matériaux ne deviennent pas des déchets, mais ils servent de matière première ou de prestation préalable pour d'autres entreprises. La récupération de matériaux organiques, par exemple, peut permettre de «produire» de la terre et donc de renoncer à l'extraction de tourbe.

Un nombre croissant d'entreprises veillent aussi à s'approvisionner en matières premières et produits durables et accordent donc une plus grande attention aux fournisseurs et à la provenance de ce qu'elles achètent. À l'heure actuelle, 93 % du soja importé pour être utilisé comme fourrage est issu

d'un mode de production responsable (selon le Réseau soja suisse). La certification selon des normes de développement durable prend de l'importance.

On peut aussi observer des initiatives et des tendances nouvelles dans la société civile. La disposition des consommateurs à recourir au troc et au partage de produits a déjà contribué au succès de quelques idées commerciales novatrices et potentiellement économes en ressources, par exemple dans le domaine de la mobilité et du logement.

Grâce à l'amélioration de l'efficacité des ressources, les entreprises peuvent avant tout réduire leurs charges de matériel. La Commission européenne estime que, dans l'UE, les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de l'agroalimentaire et de la métallurgie pourraient ainsi faire une économie nette allant de 250 à 600 milliards d'euros par an à eux seuls (sans le secteur énergétique), soit en moyenne 3 % à 8 % du chiffre d'affaires annuel par entreprise. Il suffirait de deux à quatre mesures seulement pour réaliser plus de 60 % des économies possibles. Dans l'agroalimentaire, l'amélioration de la conception et du recyclage des emballages, la réduction du gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets organiques, par exemple, constituent des axes de travail intéressants. Dans la métallurgie, les résultats les plus prometteurs sont à chercher dans l'écoconception (40 %) et la valorisation des matières (22 %). Quant à l'hôtellerie-restauration, elle peut à la fois faire des économies et réduire son impact environnemental en s'approvisionnant en produits durables (28 %), mais aussi en évitant la production de déchets et en proposant des portions plus petites (18 %) (Commission européenne 2013).

L'amélioration de l'efficacité des ressources permettra en outre de diminuer la dépendance aux ressources naturelles provenant de l'étranger et donc l'impact des fluctuations de leurs prix (Fraunhofer IAO 2010, PNUE 2014).

Les produits présentant une qualité écologique élevée ou une durée de vie optimisée peuvent conforter la réputation d'une entreprise. Comme la demande de produits et services durables augmente dans le monde, une offre respectueuse des ressources donne accès à des marchés nouveaux en développement, ce qui améliore la compétitivité. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) estime que les entreprises innovantes sur le plan écologique pourraient atteindre une croissance de 15 % par an alors que les marchés classiques stagnent (PNUE 2014).

Il faut continuer de s'engager avec détermination pour préserver les ressources

Malgré ces évolutions, les efforts déployés par les milieux économiques, la communauté scientifique et la société civile ne suffisent pas – et de loin – pour mettre un terme à la surexploitation des ressources (lire aussi le chiffre 1.1). Il faut donc que les mesures en faveur de l'économie verte contribuent à mieux faire connaître les initiatives et les projets existants et à mieux les interconnecter afin qu'ils prennent de l'ampleur dans la pratique (upscaling). Il est important en outre que des initiatives ciblées supplémentaires soient lancées au niveau des entreprises et des secteurs économiques, mais aussi dans la société civile, afin que la production et la consommation soient plus efficaces dans l'utilisation des ressources et que celle-ci diminue.

On trouvera ci-dessous une esquisse des contributions potentielles que les milieux économiques, la communauté scientifique et la société civile peuvent apporter à la transition vers une économie verte et que la Confédération entend soutenir au cours des prochaines années (cf. chapitre 5) afin que les acteurs impliqués puissent accomplir des progrès:

- Les consommateurs font des choix de consommation et d'utilisation plus durables et ils connaissent des moyens efficaces pour éviter de produire des déchets. La Confédération a un rôle de sensibilisation, de communication, de conseil et d'exemple.
- Un nombre croissant de professionnels possèdent les compétences nécessaires pour la transition vers une économie verte (green skills). Les formations initiales et les formations continues dans ce domaine sont encouragées.
- Les entreprises recourent de plus en plus aux possibilités de développer des produits et des services sobres en ressources et néanmoins attractifs. Idées-force: optimisation des produits sur la

base d'écobilans, intégration de critères ayant trait à l'environnement et aux ressources dans les processus d'innovation, amélioration de la réparabilité des produits, sensibilisation par l'information sur la bonne manière d'utiliser et d'entretenir les produits, développement de l'écoconception dans la formation des professionnels et la formation continue interne aux entreprises.

- Le commerce de détail propose un large assortiment de produits sobres en ressources, soutient les producteurs et les fournisseurs dans la mise en application de critères de durabilité, tient compte des risques et des potentiels d'amélioration dans ses directives d'achat et d'approvisionnement. Les critères écologiques et la pénurie des ressources jouent un rôle dans les investissements et les décisions d'achat du secteur privé et du secteur public.
- La transparence progresse en permanence grâce aux rapports que les entreprises publient sur des bases volontaires, à des formations visant à intégrer le développement durable dans les rapports d'activité, à des partages de connaissances et à des listes de contrôle proposés par les associations professionnelles ou encore à l'amélioration de la traçabilité tout au long des chaînes de valeur.
- Les nouvelles technologies ménageant les ressources sont utilisées dans les entreprises, par exemple pour la récupération des métaux dans les usines d'incinération des déchets ménagers (UIOM) et pour la valorisation des déchets électroniques.
- Une attention grandissante est accordée à la possibilité de boucler les cycles des produits et des matières premières. En volumes, c'est le recyclage des matériaux de construction qui présente le plus gros potentiel. Les emballages font l'objet d'échanges de connaissances afin d'identifier les potentiels de valorisation des matériaux qui les composent. Lorsque cela est judicieux, une collecte séparée est mise en place pour certaines fractions d'emballages afin de pouvoir les valoriser.
- La communauté scientifique améliore les connaissances concernant l'identification des risques posés par la consommation croissante de ressources, les buts d'une économie verte et les conditions générales requises. Elle élabore des solutions pour rendre nos modes de production et de consommation plus sobres en ressources. La recherche ne s'est pas suffisamment penchée, par exemple, sur les conséquences d'une inaction, sur les buts à atteindre dans le domaine des ressources, sur l'analyse de l'efficacité des mesures ou encore sur les possibilités de substitution pour les produits et les procédés existants.

3 Compte rendu: avancement de la mise en œuvre

3.1 Jalons importants de la période 2013–2015

Au cours des deux années écoulées, la Confédération a réalisé des avancées importantes en coopération avec les milieux économiques, la communauté scientifique et la société civile dans le cadre de la mise en œuvre des 27 mesures du Plan d'action Économie verte.

Voici un aperçu des principaux jalons de cette période:

- En vue de réduire le **gaspillage alimentaire**, la Confédération a fait circuler dans toutes les régions du pays une exposition sur ce thème. En outre, deux guides ont été élaborés et publiés en étroite collaboration avec les milieux concernés: l'un porte sur la transmission de denrées alimentaires aux organisations d'entraide; l'autre contient des recommandations sur le choix des types de datage, qui sont progressivement mises en application dans la filière agroalimentaire.
- Pour déterminer sur quelles matières premières il convient de faire porter en priorité des **mesures librement consenties**, la Confédération a effectué des analyses sur les **matières premières** transformées en Suisse (analyses de marché, couverture des marchés par des normes de développement durable, analyses de pertinence) avant d'en discuter avec les acteurs concernés. Les matières premières retenues pour ces analyses en raison de leur pertinence étaient le soja, l'huile de palme, le cacao, le café, le poisson, la tourbe et les textiles en coton. Ce sont des secteurs où il y a beaucoup à faire en matière environnementale et où une augmentation de la part des matières premières conformes aux critères figurant dans les normes internationales permettrait d'exploiter des potentiels d'amélioration à la fois sur le plan écologique et sur le plan économique (p. ex. sécurité d'approvisionnement, assurance de la qualité, marketing).
- En concertation avec des acteurs importants de la branche, la Confédération a avancé sur la voie de la **réduction de l'usage de la tourbe** en Suisse. Un schéma des flux de marchandises a été établi afin d'identifier les acteurs pertinents ainsi que les modes d'utilisation et les domaines d'application des produits contenant de la tourbe. Des données ont été collectées sur la base de ce schéma durant l'été 2015 afin d'obtenir des chiffres sur l'importation et l'usage de la tourbe. Les résultats de l'enquête et la suite des travaux ont été discutés avec les acteurs de la branche début décembre 2015.
- Les milieux économiques, la communauté scientifique et la Confédération se sont unis pour mettre en place reffnet.ch, un **réseau national pour la promotion de l'efficacité des ressources dans les entreprises**. En novembre 2015, le service de conseil aux entreprises du réseau affichait plus de 100 analyses de potentiel achevées ou en cours. L'impact sur une sélection de huit entreprises est considérable: elles ont économisé 50 milliards d'unités de charge écologique (ce qui équivaut à l'impact annuel sur l'environnement de la consommation de 2500 habitants) et réduit leurs coûts de 2,5 millions de francs par an.
- Les travaux sur la **fermeture des cycles de matières** ont avancé entre autres en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre de méthodes optimales d'exploitation et de valorisation des résidus d'incinération provenant des UIOM, comme les mâchefers ou encore les cendres recueillies dans les filtres ou issues des boues d'épuration. Concrètement, le développement du procédé de traitement à sec ou du processus chimique par voie humide a permis d'améliorer nettement la **récupération de matières valorisables, en particulier les métaux**, et de contribuer à diminuer les polluants présents dans les résidus d'incinération.
- Avec l'Allemagne, la Suisse joue un rôle de leader dans l'étude de la **récupération des métaux rares** dans les déchets électroniques. Grâce au Plan d'action Économie verte, plusieurs projets ont été menés pour que cette récupération puisse passer au stade de la pratique. Toutefois, il faut encore analyser divers aspects techniques et économiques avant de pouvoir estimer les potentiels écologiques et économiques dans ce domaine.
- Suite à l'inscription dans le Plan d'action Économie verte 2013 de la mesure «Obligation de reprendre les **emballages dans le secteur de la consommation**» et à la perspective d'une régle-

mentation dans la LPE, le commerce de détail a pris des engagements volontaires croissants dans ce domaine. Ainsi, Migros et Coop ont mis en place dans l'ensemble de la Suisse un système de collecte pour la valorisation de certains blisters (emballages coques en plastique).

- **Masterplan Cleantech:** De nombreuses mesures ont été réalisées dans le domaine des technologies propres (notamment l'intégration de cours d'enseignements dans les filières de formation actuelles et à venir, analyse des réglementations entravant l'innovation, recherche énergétique suisse coordonnée). Le rapport d'activité afférent pour la période 2011–2014 a été adopté le 8 mai 2015 par le Conseil fédéral. Le 20 avril 2016, il a été proposé au Conseil fédéral de positionner le Masterplan Cleantech comme un instrument de coordination. Il n'est pas prévu d'élaborer de nouvelles mesures dans ce cadre. Par contre, des contributions alimentent d'autres dossiers en cours, dont le présent rapport sur l'économie verte.
- Le **renforcement de l'engagement de la Suisse dans les enceintes internationales** a permis d'obtenir des résultats qui déploient désormais des effets. La Suisse est notamment représentée au conseil du **10YFP**, le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables du PNUE, au sein duquel elle a œuvré avec succès pour le démarrage de deux programmes, l'un dans le domaine des achats publics durables et l'autre dans le domaine des déchets alimentaires. Depuis 2014, la Suisse est membre du Partenariat en faveur d'une économie verte (Partnership for Action on Green Economy, **PAGE**), une initiative pluriannuelle lancée conjointement par cinq institutions spécialisées des Nations Unies (PNUE, ONUDI [Organisation des Nations Unies pour le développement industriel], OIT [Organisation internationale du travail], UNITAR [Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche] et PNUD [Programme des Nations Unies pour le développement]) pour accompagner des pays en développement sur la voie d'une économie verte. Ce partenariat est actif dans plusieurs pays depuis 2014.
- La Suisse a invité le **Panel international des ressources** (International Resources Panel, IRP) du PNUE à organiser sa rencontre d'automne 2015 à Davos en même temps que le World Resources Forum (WRF). À l'initiative de plusieurs pays, dont la Suisse, l'IRP commencera à travailler sur les questions de gouvernance dans le domaine des ressources naturelles, y compris dans le secteur des matières premières.
- Le **système d'indicateurs «Mesure du bien-être»** a été publié fin 2014. Il se compose d'un schéma de base qui présente la création, la répartition et la préservation du bien-être et d'une quarantaine d'indicateurs commentés.
- Une stratégie et un plan d'action 2015–2019 pour la **poursuite du développement des comptes de l'environnement** (mise en œuvre du SEEA [System of Environmental and Economic Accounts]) ont été élaborés par l'OFS en coordination avec les offices concernés et les travaux ont débuté. Ces comptes apportent des informations indispensables à la mesure de l'économie verte.
- L'OFEV a lancé un processus pour développer le **dialogue entre les milieux économiques, la communauté scientifique, la société civile et les pouvoirs publics** en vue de la mise en œuvre de mesures librement consenties pour réduire l'impact environnemental tout en renforçant la compétitivité. Avec le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SIF), l'OFEV a entrepris de dialoguer sur la mise en place d'un système financier durable avec les acteurs de la branche. Il participe en outre au Dialogue des ressources, qui a pour but de conduire un vaste processus de dialogue portant entre autres sur la gestion des déchets et le rôle des différents acteurs.

3.2 Avancement de la mise en œuvre des différentes mesures

La Confédération a pris des mesures ciblées relevant de sa compétence pour améliorer les bases en vue de la transition vers une économie verte et soutenir l'engagement des entreprises et de la société civile. Les 27 mesures du Plan d'action Économie verte 2013 étaient subdivisées en quatre domaines prioritaires. Aux fins du présent compte rendu, elles ont été regroupées autour de neuf priorités dans trois domaines. Cette nouvelle structure donne une meilleure visibilité aux travaux entrepris tout en assurant la continuité avec les mesures prévues pour la période 2016–2019 (cf. chapitre 5).

Le tableau 1 ci-après indique succinctement où en est la réalisation de chacune des mesures du Plan d'action Économie verte 2013. L'annexe A en fait une présentation plus détaillée. La poursuite des travaux durant la législature 2016–2019 est exposée au chapitre 5.

Tab. 1 Aperçu de l'avancement de la mise en œuvre des mesures, 2013–2015

Domaine	Priorité	Mesures 2013–2015 (numérotation des mesures selon le Plan d'action Économie verte 2013; cf. annexe A)	Avancement de la mise en œuvre
Consommation et production	1 Comportements de consommation (sensibilisation et information)	Réduction du gaspillage alimentaire (M2) Alimentation moins gourmande en ressources (M3) Amélioration des informations environnementales sur les produits (M4) Renforcement des mesures de sensibilisation (M27)	M2: ✓ Il n'est pas apparu nécessaire d'adapter la réglementation. ✓ L'exposition sur le gaspillage alimentaire a été présentée dans 15 lieux. ✓ Des guides ont été élaborés pour l'industrie agroalimentaire et le commerce de détail ainsi que pour les organisations d'entraide. ✓ Des pistes ont été envisagées pour des actions de sensibilisation, mais elles ont été abandonnées pour des raisons financières. M3: ✓ Le modèle Green DDSS-ESSA est en cours de développement pour établir un lien entre la production agricole en Suisse, l'alimentation de la population suisse et l'impact de l'alimentation sur l'environnement. M4: ✓ Des recommandations concernant la communication volontaire d'informations environnementales sur les produits ont été élaborées, mais pas publiées (car rejetées lors de la consultation externe). ✓ La Suisse participe activement à la phase pilote du processus de l'UE sur la simplification de l'évaluation environnementale des produits et la communication de ses résultats. M27: ✓ La coopération avec les organisations de consommateurs a été approfondie. ✓ Divers projets de sensibilisation ont été soutenus (mise en réseau des Repair Cafés, KonsumGLOBAL, Pumpipumpe, Labelinfo.ch). ✓ Des projets de promotion de la vaisselle réutilisable et de lutte contre le littering ont été encouragés. ✓ Des professionnels ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire en collaboration avec leur branche.
	2 Transparence et normes applicables aux matières premières et aux produits importants du point de vue écologique	Informations environnementales sur les gammes de produits (M5) Exigences minimales applicables à la mise sur le marché (M7) Accords librement consentis passés avec l'économie dans le domaine des produits (M8)	M5: ✓ Le sujet a été abordé en partie dans le projet de révision de la LPE présenté par le Conseil fédéral (art. 35f), mais abandonné car controversé (recentrage sur la mesure M8). M7: ✓ Le sujet a été intégré dans le projet de révision de la LPE (art. 35f), qui prévoyait la prise en compte des standards internationaux reconnus et sur la concertation avec les principaux partenaires commerciaux. Sur le fond, les travaux ont été poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure M8. M8: ✓ Des analyses de pertinence et des études de marché ont été réalisées sur les matières premières transformées en Suisse ainsi que sur la couverture des marchés de ces matières premières par des normes de durabilité reconnues. ✓ Les matières premières les plus pertinentes ont été identifiées: textiles en coton, soja, huile de palme, poisson, café, cacao et tourbe. ✓ Un dialogue permanent est mené avec les parties prenantes.

Domaine	Priorité	Mesures 2013–2015 (numérotation des mesures selon le Plan d'action Économie verte 2013; cf. annexe A)	Avancement de la mise en œuvre
		Efficacité des standards internationaux applicables aux produits (M9)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des données ont été collectées pour déterminer les quantités de tourbe importées et utilisées dans des domaines d'application pertinents. Ces données sont utilisées pour étudier des mesures visant à réduire l'usage de la tourbe en Suisse. M9: ✓ On a analysé les exigences écologiques prévues dans des normes de durabilité volontaires qui sont appliquées à des produits importants du point de vue écologique. ✓ Les cycles de vie de produits importants ont été analysés et leurs principaux impacts sur l'environnement ont été identifiés. ✓ Les travaux sur la mesure M9 sont clos; sur le fond, ils sont poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure M8.
Déchets et matières première	3 Optimisation des produits et des processus (y compris écoconception)	Réseau pour l'amélioration de l'efficacité des ressources dans les entreprises (M11) Amélioration de l'efficacité des installations de traitement des déchets et des installations de production (M12)	<ul style="list-style-type: none"> M11: ✓ Le réseau Reffnet.ch a été officiellement créé le 18 juin 2014. ✓ Plus de 100 analyses de potentiel ont déjà été réalisées. ✓ Un pool d'experts provenant de toutes les régions du pays a été mis sur pied. M12: ✓ En ce qui concerne les installations de production, des études exploratoires ont été menées dans des industries de transformation des plastiques et des métaux pour identifier les potentiels de rationalisation des ressources. L'accent est mis sur l'efficacité matérielle, l'écoconception et les chaînes de processus (pôles d'entreprises reposant sur un modèle collaboratif).
	4 Prévention des déchets	Pas de mesures réalisées à ce jour.	-
	5 Fermeture des cycles de matières	Approvisionnement en matières premières minérales non énergétiques (M13) Obligation de reprendre les emballages dans le secteur de la consommation (M14) Utilisation du gravier récupéré dans les matériaux d'excavation (M15) Normes applicables aux nouveaux matériaux et aux nouvelles méthodes de construction (M16)	<ul style="list-style-type: none"> M13: ✓ Une stratégie visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en matières premières («Rohstoffsicherungskonzept») a été élaborée. Elle fait le point des gisements, des enjeux macroéconomiques, des besoins, de l'approvisionnement, des aspects juridiques et des questions de planification. M14: ✓ Le projet de révision de la LPE présenté par le Conseil fédéral prévoyait une convention d'objectifs voire une obligation de collecte des matériaux d'emballage. ✓ Les grandes enseignes du commerce de détail ont réagi en mettant en place sur l'ensemble du territoire un système de collecte pour la valorisation de certains blisters (emballages coques en plastique). ✓ La Confédération n'a donc plus besoin d'agir pour mettre en œuvre cette mesure. M15: ✓ Selon l'ordonnance sur les déchets révisée (ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets, OLED; en vigueur depuis le 1.1.2016), les matériaux d'excavation et de percement non pollués doivent être autant que possible valorisés intégralement, par exemple comme matières premières pour la fabrication de matériaux de construction (p. ex. gravier et sable). M16: ✓ Les matériaux de construction utilisés en Suisse ont été recensés. ✓ Le relevé des déchets de chantier par types de déchets et quantités a été achevé. ✓ Des mesures clés ont été identifiées et sont en cours

Domaine	Priorité	Mesures 2013–2015 (numérotation des mesures selon le Plan d'action Économie verte 2013; cf. annexe A)	Avancement de la mise en œuvre
		Optimisation du recyclage des métaux rares (M17)	d'évaluation. Le dialogue avec le secteur de la construction a été lancé. ✓ Le Réseau Construction durable Suisse a été fondé. M17: ✓ Prétraitement des déchets électroniques pour optimiser la récupération des métaux rares. ✓ Flux des métaux rares dans la transformation des déchets électroniques. ✓ Disponibilité des ressources primaires et conséquences pour le recyclage des métaux. ✓ Flux de matières et possibilités de récupération des métaux rares dans l'électronique automobile. ✓ La Confédération participe au Dialogue des ressources 2015–2017, qui a pour but d'optimiser les cycles des matières et d'élaborer des pistes de solutions concernant la gestion des déchets et des ressources à l'horizon 2030.
Instruments transversaux	6 Approches sectorielles pour améliorer l'efficacité des ressources	Technologie de l'information et de la communication (TIC) axée sur une gestion efficace des ressources (M1) Amélioration de l'efficacité des installations de traitement des déchets et des installations de production (M12) Renforcement de la responsabilité écologique du secteur des matières premières (M18) Masterplan Cleantech (M21)	M1: ✓ Regroupement de mesures dans la Stratégie pour une société de l'information en Suisse dans le champ d'action «Utilisation efficace de l'énergie et des ressources» (un rapport d'évaluation paraîtra en 2016). ✓ Le rôle de la Confédération dans ce domaine est concrétisé dans la Stratégie «Suisse numérique». Cette mesure n'est donc pas reconduite dans le cadre de l'économie verte. M12: ✓ Selon l'ordonnance sur les déchets révisée (ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets, OLED), les installations d'élimination des déchets (UIOM, dépôts, installations de compostage et installations de méthanisation) doivent être construites et exploitées conformément à l'état de la technique. Des projets dans ce sens sont en cours avec le soutien de l'OFEV. M18: ✓ Le projet «Better Gold Initiative» (BGI) et le programme «Sustainable Recycling Industries» ont été lancés. ✓ À l'initiative de plusieurs pays, dont la Suisse, le Panel international des ressources (International Resources Panel, IRP) du PNUE commencera à travailler sur les questions de gouvernance dans le domaine des ressources naturelles, y compris dans le secteur des matières premières. ✓ Divers services de l'administration fédérale ont amélioré leur coordination grâce à la plateforme interdépartementale consacrée aux matières premières. M21: ✓ De nombreuses mesures ont été réalisées dans le domaine des technologies propres. ✓ Le rapport d'activité pour la période 2011–2014 a été adopté par le Conseil fédéral le 8 mai 2015. ✓ Le 20 avril 2016, le Conseil fédéral a décidé de positionner le Masterplan Cleantech comme un instrument de coordination. Les mandats visés doivent être étudiés ou mis en œuvre par les services compétents dans le cadre des dossiers existants (dont l'économie verte). ✓ Les comptes rendus sur les mesures prises dans le domaine des technologies propres se feront désormais dans le cadre des rapports sur l'économie verte, entre autres. La mesure Masterplan Cleantech n'est donc pas reconduite.
	7 Engagement international	Évaluation de l'impact des accords commerciaux sur l'environnement (M6)	M6: ✓ À ce jour, aucun accord commercial n'a été étudié sous l'angle de son impact sur l'environnement.

Domaine	Priorité	Mesures 2013–2015 (numérotation des mesures selon le Plan d'action Économie verte 2013; cf. annexe A)	Avancement de la mise en œuvre
Instruments transversaux		Renforcement de l'engagement international de la Suisse (M19) Visibilité internationale de la Suisse (M20)	M19: Participation au pilotage de processus internationaux importants, comme: ✓ Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production (10YFP) ✓ Partenariat en faveur d'une économie verte (Partnership for Action on Green Economy, PAGE) ✓ Enquête du PNUE sur la conception d'un système financier durable ✓ Plate-forme de connaissances sur la croissance verte (Green Growth Knowledge Platform, GGKP) M20: ✓ La promotion de la Genève internationale comme «hub» de l'économie verte suit son cours. ✓ La plate-forme GGKP s'est établie à Genève début 2014. ✓ Le portail d'information Swissworld de Présence Suisse a amélioré la notoriété des technologies vertes suisses à l'étranger.
	8 Incitations et renforcement du socle de connaissances	Centre de compétences consacré à l'efficacité de l'utilisation des ressources (M10) Écologisation du système fiscal (M22) Intégration de la question de l'utilisation efficace et rationnelle des ressources dans les projets d'actes législatifs (M26)	M10: ✓ Un tour d'horizon des compétences des équipes de recherche suisses dans le domaine de l'efficacité des ressources a été établi. ✓ La vision d'un centre de compétences consacré à l'efficacité des ressources a été élaborée; cette mesure est abandonnée pour des raisons politiques et financières. ✓ Une proposition de PNR «Économie verte» a été soumise au SEFRI en 2014. Elle a été adoptée le 23.3.2016 sous le titre «Économie durable». M22: ✓ Le rapport «Écologisation de la fiscalité et des subventions» en réponse à la motion Studer Heiner a été adopté. ✓ Le potentiel d'optimisation écologique dans le système fiscal et les subventions de la Confédération a été analysé. ✓ Diverses mesures d'optimisation ont déjà été décidées ou prévues (p. ex. limitation de la déduction des frais de transport dans le projet FAIF). M26: ✓ Un nouveau manuel AIR (analyse d'impact de la réglementation) a été publié et des points à ce sujet ont été rajoutés dans l'aide-mémoire sur la présentation des messages du Conseil fédéral. Le contrôle de l'application du nouvel aide-mémoire par les offices a été positif.
	9 Buts, dialogues et rapports	Définition d'objectifs et présentation de rapports (M23) Indicateur global du bien-être (M24)	M23: ✓ Des travaux de fond ont été publiés, dont «Évolution de l'impact environnemental de la Suisse dans le monde» et «Limites et empreintes environnementales de la Suisse dérivées des limites planétaires» («Environmental Limits and Swiss Footprints») ✓ Le rapport «Économie verte: indicateurs de l'évaluation des progrès» a été publié. ✓ Les éléments de fond contenus dans ces publications peuvent alimenter le dialogue avec les acteurs concernés en vue d'établir des objectifs librement consentis (cf. M 25). M24: ✓ Le système d'indicateurs «Mesure du bien-être» a été publié fin 2014. Il comprend une quarantaine d'indicateurs commentés. ✓ La coordination est assurée avec le monitoring du développement durable MONET et les travaux de la communauté internationale. ✓ Comptabilité l'environnementale: elle englobe actuellement les flux de matières, y compris l'empreinte matérielle, les recettes des prélèvements fiscaux liés à l'environnement,

Domaine	Priorité	Mesures 2013–2015 (numérotation des mesures selon le Plan d'action Économie verte 2013; cf. annexe A)	Avancement de la mise en œuvre
		<p>Dialogue avec les milieux économiques, la communauté scientifique et la société civile (M25)</p>	<p>les émissions dans l'air et les flux d'énergie par branches économiques. Le développement d'autres comptes se poursuit.</p> <p>M25:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un dialogue avec les acteurs concernés est en cours de construction (mise en place d'un groupe d'impulsion, colloques, démarrage d'un processus de définition de thèmes prioritaires et de règles pour la collaboration sur une base volontaire). ✓ Le portail de dialogue Économie verte, qui est opérationnel, offre une vitrine pour des exemples provenant des milieux économiques, de la communauté scientifique et des pouvoirs publics.

4 Environnement politique

4.1 Domaines de la politique nationale importants pour l'économie verte

Plusieurs politiques nationales à caractère transversal ou sectoriel contribuent de manière importante à la réalisation des buts de l'économie verte. Elles favorisent directement la transition verte par des mesures qui préservent les ressources ou qui créent des incitations à les utiliser de manière rationnelle. D'autres domaines politiques exercent une influence indirecte, par exemple en agissant sur des secteurs de la consommation importants pour l'économie verte (p. ex. politique des transports). Il est important d'assurer une bonne coordination avec ces différents domaines politiques afin d'identifier et, si possible, d'éviter les conflits d'objectifs et de maximiser l'impact sur la transition verte. Les paragraphes qui suivent décrivent brièvement les principales évolutions récentes dans ces domaines politiques.

La **Stratégie pour le développement durable (SDD)** est un cadre d'orientation pour la politique de la Confédération dans le domaine du développement durable. Le Conseil fédéral a adopté la SDD portant sur les années 2016–2019 dans le cadre du programme de législature. Les mesures en faveur de l'économie verte contribuent fortement au développement durable. Les objectifs suivants de la SDD sont particulièrement importants pour l'économie verte:

- Objectif 1.2: Les entreprises utilisent efficacement leurs ressources en optimisant la conception de leurs processus de production et de leurs produits.
- Objectif 1.3: Le potentiel économique et technique du recyclage des matières premières est exploité.
- Objectif 1.4: Les consommateurs sont suffisamment informés pour prendre leurs décisions d'achat compte tenu des aspects relatifs à la qualité, à la sécurité et à la santé et en connaissance des conséquences écologiques et sociales.
- Objectif 1.5: La consommation privée contribue à la réduction de l'utilisation des ressources et ainsi de l'impact environnemental.
- Objectif 4.5: L'agriculture et la filière alimentaire sont compétitives et résilientes, elles préservent l'environnement et utilisent avec efficacité les ressources le long de l'ensemble de la chaîne alimentaire.
- Objectif 5.1: L'économie suisse est capable d'augmenter durablement la productivité du travail. Elle est résiliente, assure l'emploi, utilise plus efficacement les ressources et augmente la prospérité de la population. Comme contribution au respect des capacités de la planète, elle évite la surexploitation des ressources naturelles et réduit considérablement l'impact environnemental de la consommation et de la production.

En janvier 2015, le Conseil fédéral a adopté les principes d'une **nouvelle politique de croissance pour la période 2016–2019** (Conseil fédéral 2015a). Le but premier reste d'améliorer la productivité du travail, mais deux piliers s'y ajoutent dans le cadre de la politique de croissance: renforcer la résilience de l'économie et atténuer les effets collatéraux négatifs de la croissance économique, comme la pollution, en augmentant la productivité des ressources utilisées.

Avec la **Stratégie énergétique 2050**, le Conseil fédéral a adopté un premier paquet de mesures qui axaient la politique énergétique essentiellement sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (Conseil fédéral 2013). Dans une seconde étape, la politique énergétique doit être réorientée en étroite coordination avec la politique climatique (remplacement du système d'encouragement existant par un système incitatif prévoyant des redevances climatiques sur les combustibles, les carburants et l'électricité). La recherche sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables est renforcée grâce au plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» 2013–2020 et à l'institution de huit centres de compétences nationaux (Swiss Competence Centers for Energy Research, SSCER). À l'automne 2015, le Conseil fédéral a adopté à l'attention du Parlement le **message relatif**

à un **système incitatif en matière climatique et énergétique (SICE)**. Ce projet habilite le Conseil fédéral à assujettir les combustibles et les carburants à une taxe incitative, ce qui donne de la flexibilité pour passer d'un système d'encouragement à un système d'incitation. Après avoir ancré dans la loi sur le CO₂ un objectif de réduction de 20 % par rapport à 1990 pour la période 2013–2010, le Conseil fédéral a annoncé au niveau international que sa **politique climatique** prévoyait un objectif de réduction de 50 % au moins d'ici 2030 par rapport à 1990 (30 % au moins grâce à des mesures en Suisse et 20 % par le biais de projets à l'étranger).

Certaines évolutions actuelles de la **politique des transports** pourraient avoir un effet positif sur la pollution causée par le trafic ou sur la préservation des ressources naturelles. C'est le cas, par exemple, du projet FORTA de fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (effet de pilotage via la hausse de la surtaxe sur les huiles minérales) et de la tarification de la mobilité ou «mobility pricing» (effet de pilotage via des redevances liées à l'utilisation).

Dans la **politique agricole 2014–2017**, le Conseil fédéral a défini sa stratégie à long terme pour la sécurité, la compétitivité et la durabilité de la production et de l'approvisionnement en denrées alimentaires (Conseil fédéral 2012a). Dans son message relatif à l'**initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire»**, dont il recommande le rejet, il a en outre exposé sa conception de la sécurité alimentaire (Conseil fédéral 2015b), qui repose entre autres sur une production utilisant les ressources de manière efficace et une alimentation préservant les ressources.

Le Conseil fédéral attend de toutes les entreprises en Suisse qu'elles aient un comportement intègre et responsable en ce qui concerne le respect des droits humains ainsi que des normes environnementales et sociales. Le rapport de base sur les matières premières adopté en mars 2013 par le Conseil fédéral contient des recommandations spécifiques visant à accroître la transparence des flux financiers et des flux de production dans le secteur des matières premières (DFAE/DFF/DFER 2013). Le 19 août 2015, le Conseil fédéral a publié le deuxième rapport concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le **rapport de base sur les matières premières**, dans lequel il montre que les efforts consentis pour assurer la compétitivité et l'intégrité de la place économique suisse pour les entreprises du secteur des matières premières placent la Suisse dans une bonne position en comparaison internationale. Attachant une grande importance à ces travaux, il a chargé la plateforme interdépartementale «Matières premières», dirigée par le DFF, le DFER et le DFAE, de rédiger d'ici la fin de 2016 un nouveau rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations.

Le Conseil fédéral attend des acteurs économiques qu'ils assument leurs responsabilités à l'égard de la société (Conseil fédéral 2015c). Dans le cadre de sa **Position et plan d'action concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement (Position RSE)**, le Conseil fédéral prévoit notamment la mise en consultation d'un projet concernant l'établissement de rapports sur le développement durable. Le projet s'inspirera de la réglementation de l'UE et, de ce fait, n'induit pas de désavantages pour la place économique suisse. Les travaux seront engagés lorsque les projets de transposition des États membres de l'UE seront mieux connus. Une application généralisée et conséquente de la RSE apportera une contribution notable à l'économie verte, et permettra de renforcer à long terme le positionnement des entreprises suisses.

La loi sur les marchés publics (LMP) et ses ordonnances d'application (OMP et Org-OMP), qui définissent les procédures d'achats de la Confédération (5,5 milliards de francs en 2014 seulement pour l'administration fédérale centrale), prévoient explicitement la possibilité de prendre en considération des aspects sociaux et écologiques dans les appels d'offre, du moment où une concurrence équitable et la non-discrimination entre les soumissionnaires est garantie. Les marchés publics peuvent donc constituer un levier non négligeable en faveur de produits nécessitant peu de ressources naturelles. Suivant la voie ouverte par l'UE, les révisions en cours et à venir de la LMP et de ses ordonnances pourraient voir le renforcement des aspects liés au développement durable, faisant des marchés publics un facteur important de transition vers une économie verte.

Parmi les **autres domaines politiques importants pour l'économie verte**, il faut encore citer la coopération internationale, la promotion économique, la Politique forestière 2020, la Politique de la ressource bois, les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ou encore la Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse.

4.2 Initiatives et efforts déployés au niveau international en faveur d'une économie verte

La communauté internationale travaille sur de multiples initiatives en faveur de l'économie verte dans le cadre de ses institutions (p. ex. Nations Unies, PNUE, OCDE, UE et ses États membres). Voici une brève présentation des évolutions récentes intervenues au plan international.

Depuis la Conférence sur le développement durable de 2012 (Rio +20), les Nations Unies ont lancé et poursuivi plusieurs initiatives et programmes importants en faveur d'une économie verte. En voici un aperçu non exhaustif:

- Les Objectifs de développement durable (ODD) sont des objectifs politiques fixés par les Nations Unies (cf. détails à l'annexe B) qui ont pour but de garantir un développement durable sur le plan économique, social et environnemental pour les quinze années à venir.
- La Plate-forme de connaissances sur la croissance verte (Green Growth Knowledge Platform, GGKP) a été créée par le PNUE, l'OCDE, la Banque mondiale et l'institut GGGI (Global Green Growth Institute) pour combler le manque d'informations à l'échelle mondiale concernant la mise en œuvre de stratégies et de politiques de croissance verte.
- Le Partenariat en faveur d'une économie verte (Partnership for Action on Green Economy, PAGE), qui réunit le PNUE, l'OIT, l'ONUDI, l'UNITAR et le PNUD, apporte au gouvernement un soutien dans la conception et la mise en œuvre de mesures politiques en faveur d'une économie verte.
- Le Cadre décennal concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP) est, comme son nom l'indique, un instrument visant à promouvoir des modes de consommation et de production durables.
- L'enquête du PNUE sur la conception d'un système financier durable étudie les possibilités que recèle le système financier pour contribuer à l'économie verte.

En 2011, dans le cadre de sa Stratégie pour une croissance verte, l'**OCDE** a formulé des recommandations à l'attention de ses États membres sur les instruments politiques qu'ils peuvent employer pour favoriser une croissance économique utilisant plus efficacement les ressources (OCDE 2011). Un rapport a été publié en été 2015 pour présenter les progrès accomplis. De plus, la stratégie a été adaptée. Elle se concentrera désormais davantage sur les éléments suivants: complémentarités et conflits d'objectifs entre politique économique et politique environnementale; effets de répartition des mesures politiques; amélioration de la cohérence entre les politiques. La stratégie s'enrichit en outre de deux thématiques: l'économie des océans et les industries extractives; l'utilisation des indicateurs phares de la croissance verte élaborés par l'OCDE.

Suite à la «Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources» adoptée en 2011, la **Commission européenne** a présenté le 2 décembre 2015 un nouveau train de mesures ambitieux sur l'économie circulaire, qui remplace le paquet législatif présenté par la Commission précédente en 2014 puis retiré par la Commission actuelle. Il consiste dans de nouvelles propositions pour réviser la législation sur les déchets, avec des objectifs quantitatifs de recyclage d'ici à 2030 (p. ex.: 65 % des déchets municipaux, 75 % des déchets d'emballages et un objectif contraignant visant à réduire la mise en décharge à 10 % de l'ensemble des déchets au maximum). Un vaste plan d'action complète le paquet en couvrant les processus de production, depuis leur conception, la réparabilité, le réemploi, le recyclage, jusqu'à la réinjection des ressources dans l'économie. La Commission prévoit, notamment, des mesures favorisant l'écoconception avec des exigences sur les produits dans le cadre des travaux de mise en œuvre de la directive «Écoconception» ainsi que des incitations économiques destinées aux producteurs, des mesures concrètes pour promouvoir le réem-

ploi et stimuler la symbiose industrielle, une stratégie sur les matières plastiques, l'élaboration de normes de qualité applicables aux matières premières secondaires ainsi qu'une révision du règlement relatif aux engrais (Commission européenne 2015).

En 2013, le **Conseil mondial des affaires sur le développement durable (World Business Council for Sustainable Development, WBCSD)** et les entreprises qui en sont membres ont lancé un plan d'action baptisé «Action2020». Il présente des mesures dans neuf domaines prioritaires (climat, écosystèmes, modes de vie durables, etc.) grâce auxquelles les entreprises peuvent contribuer à un développement durable d'ici 2020 et après (WBCSD 2013). Le plan d'action comporte des objectifs intermédiaires pour 2020, les objectifs à atteindre d'ici 2050 étant exposés dans le programme «Vision 2050» (WBCSD 2010).

5 Développement de l'économie verte

5.1 Vue d'ensemble des priorités et mesures

Au cours des prochaines années, la Confédération continuera d'appuyer, par des mesures ciblées, l'engagement volontaire des milieux économiques et de la société civile afin de mieux exploiter les potentiels de préservation des ressources. La priorité sera donnée à l'acquisition de connaissances de base, à la communication efficace d'informations, à la sensibilisation et au dialogue partenarial entre les parties prenantes issues des milieux économiques, de la communauté scientifique, de la société civile et des administrations publiques. La vigueur persistante du franc suisse impose à l'économie suisse un défi majeur. Le dialogue sur une gestion plus respectueuse et plus efficace des ressources doit donc s'attacher en premier lieu à montrer les profits que les entreprises peuvent tirer, par exemple, d'une meilleure efficacité des ressources. Il s'avère en effet que les entreprises prospères sont souvent précisément celles qui emploient déjà les ressources limitées de façon plus efficiente et améliorent constamment leur productivité, se préparant ainsi à relever de nouveaux défis économiques. Par ailleurs, les mesures portant sur la consommation (la demande) gagnent en importance car une part croissante des atteintes à l'environnement liées à la consommation est réalisée à l'étranger.

C'est pourquoi la plupart des mesures en cours doivent être reconduites ou développées. Certaines mesures ont été retirées car les mandats correspondants issus du Plan d'action 2013 ont été menés à bien (p. ex., l'écologisation du système fiscal, motion 06.3190 de Heiner Studer, ou la mesure du bien-être global), d'autres ont été abandonnées. Ainsi, les exigences minimales applicables à la mise sur le marché de produits ont été rejetées dans le cadre de la révision de la LPE. La mesure portant sur l'obligation de reprise des emballages dans le domaine de la consommation a pour sa part abouti puisque l'engagement volontaire des principales enseignes du commerce de détail a d'ores et déjà conduit à la mise en place d'un système de collecte quasi-généralisé destiné à valoriser certains de ces emballages.

Des besoins supplémentaires ont été identifiés, notamment du fait d'évolutions politiques en Suisse ou dans l'Union européenne, concernant les achats publics durables, l'évaluation des technologies environnementales, la prévention des déchets, les marchés financiers durables et la formation professionnelle supérieure.

Certaines mesures issues de l'analyse de situation réalisée dans le cadre du Masterplan Cleantech ont en outre été intégrées dans le présent rapport sur l'économie verte.

Sont privilégiées les mesures qui visent à soutenir et à développer des initiatives existantes ou à permettre la mise à disposition et l'exploitation d'informations et de connaissances de base. Les travaux sont adaptés en permanence aux évolutions internationales, en particulier dans l'Union européenne. La coopération avec les organisations sectorielles et les entreprises demeure primordiale, également lorsqu'il s'agit de poursuivre la mise en œuvre des mesures.

Le tableau ci-après présente les mesures qui devront être traitées entre 2016 et 2019. Ces mesures découlent du Plan d'action 2013, à l'exception de cinq nouvelles mesures, signalées par un astérisque (*).

Tab. 2 Vue d'ensemble des mesures 2016–2019

Domaines	Priorités	Mesures	Dép. resp.
Consommation et production	1 Mode de consommation sobre en ressources (formation et communication)	1a Élaboration de documents de base pour la sensibilisation et l'utilisation de connaissances et compétences pratiques	DETEC
		1b Mise en œuvre de mesures visant à réduire le gaspillage alimentaire	DETEC/ DEFR
		1c Élaboration de documents de base pour une alimentation moins gourmande en ressources	DETEC/ DEFR
	2 Transparence et normes sur les matières premières et produits ayant un impact écologique important	2a Amélioration des bases méthodologiques de l'évaluation écologique des matières premières et des produits	DETEC
		2b Promotion de normes et d'initiatives portant sur les matières premières dans le cadre de mesures librement consenties par l'économie	DETEC
		2c Développement des marchés publics écologiques*	DFF/DETEC
	3 Optimisation des produits et processus (y compris écoconception)	3a Soutien du réseau reffnet.ch pour l'amélioration de l'efficacité des ressources dans les entreprises	DETEC
		3b Optimisation de l'efficacité des ressources le long de la chaîne de valeur	DETEC
		3c Élaboration d'un programme d'évaluation des technologies environnementales*	DETEC
Déchets et matières premières	4 Prévention des déchets	4a Élaboration de documents de base pour un plan de prévention des déchets*	DETEC
	5 Bouclage des cycles de matières	5a Élaboration d'une stratégie destinée à assurer l'approvisionnement en matières premières minérales non énergétiques	DDPS
		5b Amélioration des connaissances relatives aux normes applicables aux nouveaux matériaux et aux nouvelles méthodes de construction	DETEC/DFF
5c Élaboration de stratégies d'optimisation du recyclage de métaux, en particulier de métaux de haute technologie		DETEC	
Instruments transversaux	6 Approches sectorielles pour améliorer l'efficacité	6a Soutien ciblé de projets visant à améliorer l'efficacité des installations de traitement des déchets et des eaux usées	DETEC
		6b Renforcement de la responsabilité écologique du secteur des matières premières	DETEC/ DFAE/DEFR/ DFF
		6c Intégration de la dimension environnementale du développement durable dans la politique relative aux marchés financiers*	DFF/DETEC
	7 Engagement international	7a Évaluation de l'impact des accords commerciaux sur l'environnement	DEFR
		7b Renforcement de l'engagement international de la Suisse	DETEC/ DFAE/DEFR
		7c Promotion de la visibilité internationale de la Suisse	DFAE
	8 Incitations et consolidation des connaissances	8a Promotion de la recherche et de l'innovation dans le domaine de l'économie verte	DETEC
		8b Examen de l'intégration accrue de l'efficacité des ressources et des cleantech dans la formation professionnelle supérieure*	DEFR/ DETEC
	9 Objectifs, dialogue et rapports	9a Élaboration de documents de base relatifs aux objectifs et à la présentation de rapports (mesure des progrès)	DETEC/DFI
9b Promotion du dialogue entre les milieux économiques, la communauté scientifique et les pouvoirs publics		DETEC	

5.2 Priorités et mesures 2016–2019

Les mesures relatives à chacune des priorités sont brièvement décrites ci-après. Une description plus détaillée est proposée à l'annexe A.

5.2.1 Consommation et production

Priorité n° 1: mode de consommation sobre en ressources (formation et communication)

Objectifs

Les mesures de sensibilisation de la Confédération réalisées par l'entremise de la formation et de la communication doivent contribuer au développement d'un mode de consommation plus écologique. Elles visent à inciter les consommateurs à faire des choix qui préservent les ressources mais aussi à améliorer les connaissances sur les comportements d'achat et d'utilisation des produits par la population. L'alimentation étant responsable d'une grande partie des atteintes à l'environnement, il est nécessaire de renforcer les conditions favorisant l'optimisation des productions agricoles en Suisse et à l'étranger, de conduire le débat sur une alimentation moins gourmande en ressources et plus saine et de poursuivre la mise en œuvre de mesures contre le gaspillage alimentaire.

Mesures 2016–2019

1a Élaboration de documents de base pour la sensibilisation et utilisation de connaissances et de compétences pratiques

Des bases sont élaborées (fondées, p. ex., sur des études d'économie comportementale) pour identifier les champs d'actions prioritaires, les principales motivations comportementales et, à partir de là, les outils de sensibilisation les mieux adaptés (en matière d'alimentation durable p. ex., ou pour une meilleure prise en compte des aspects écologiques dans la construction). La Confédération examine différentes mesures dans les domaines de la communication, de la formation initiale et continue et du conseil, met en œuvre les mesures appropriées en collaboration avec des partenaires et propose, le cas échéant, des informations et du matériel didactique ciblés (p. ex., informations améliorées sur les produits en vue d'une utilisation et d'un entretien adéquats et respectueux des ressources).

(responsabilité: OFEV)

1b Mise en œuvre de mesures visant à réduire le gaspillage alimentaire

Le dialogue mené avec les parties prenantes de même que des études récentes ont montré l'effet important des mesures de sensibilisation de la population sur la réduction des déchets alimentaires. La Confédération poursuit donc son engagement ciblé dans ce domaine par l'entremise de la formation et de la communication. Elle continue par ailleurs de soutenir les efforts visant à améliorer les connaissances de base sur l'ampleur et les conséquences du gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne de valeur. Pour des raisons financières, elle renonce cependant à réaliser une campagne de sensibilisation de grande envergure.

(responsabilité: OFEV/OFAG)

1c Élaboration de documents de base pour une alimentation moins gourmande en ressources

Le projet de modélisation «Green DDSS-ESSA» visant à identifier les exigences et les potentiels d'une alimentation plus sobre en ressources est poursuivi jusqu'à fin 2016.

(responsabilité: OFAG)

La base de données relative aux écobilans dans le domaine de l'alimentation est continuellement enrichie et actualisée. Les inventaires sont accessibles au moyen de la banque de données ecoinvent.

(responsabilité: OFEV)

Priorité n° 2: transparence et normes sur les matières premières et produits ayant un impact écologique important

Objectifs

Sur la base des efforts librement consentis par l'économie, il convient d'identifier les enjeux environnementaux liés aux matières premières et produits ayant un impact écologique important et d'accroître la part des matières premières qui satisfont aux critères de normes de durabilité établies. On renforcera ainsi la transparence écologique des marchés et fera progresser l'offre d'un point de vue écologique. La Confédération entend montrer l'exemple en développant les marchés publics écologiques pour mieux utiliser l'effet de levier d'un gros volume d'achats sur l'élargissement de l'offre de produits économes en ressources.

Mesures 2016–2019

2a Amélioration des bases méthodologiques de l'évaluation écologique des matières premières et des produits

La Confédération améliore les bases méthodologiques de l'évaluation écologique des produits et matières premières afin d'accroître la transparence sur les principales atteintes environnementales le long de la chaîne de valeur (hotspots).

(responsabilité: OFEV)

2b Promotion de normes et d'initiatives portant sur les matières premières dans le cadre de mesures librement consenties par l'économie

Dans le dialogue avec les acteurs concernés (entreprises, associations, ONG), la Confédération étudie et introduit des mesures destinées à renforcer l'application de normes de durabilité établies et à encourager les initiatives prises par les entreprises dans le domaine du développement durable. Les mesures volontaires doivent faire reculer de manière significative et durable les atteintes à l'environnement liées à l'utilisation des matières premières et produits importants, au prix d'un effort raisonnable pour les entreprises. Il est également important de poursuivre les travaux relatifs à la mise en œuvre du mandat politique de réduction de l'usage de la tourbe en Suisse. Le dialogue avec les acteurs concernés est conduit pour déterminer les domaines dans lesquels l'usage de la tourbe peut d'ores et déjà être abandonné et les mesures qui permettront l'abandon progressif de la tourbe dans les autres secteurs.

(responsabilité: OFEV)

2c Développement des marchés publics écologiques

La Confédération étudie dans quelle mesure la définition de critères innovants et ciblés dans les appels d'offres peut promouvoir des solutions sobres en ressources et des applications cleantech, de sorte à renforcer l'exemplarité des pouvoirs publics tout en abaissant, si possible, le coût global des marchés publics. Le dialogue avec le secteur privé est par ailleurs recherché afin d'évaluer les synergies dans le domaine des pratiques d'achats durables. Enfin, les outils existants d'aide aux acheteurs publics sont développés et leur visibilité est accrue.

(responsabilité: OFEV)

Par ailleurs, le monitoring de la durabilité des achats publics (qui est défini dans l'Org-OMP et devrait également faire l'objet de nouvelles directives de l'OFCL) doit être précisé. Il s'agit en particulier de réviser les indicateurs pertinents et d'élaborer un compte rendu final concluant.

(responsabilité: OFCL/OFEV)

Dans le cadre de la Stratégie pour le développement durable 2016–2019, de nouvelles mesures concrètes visant à encourager et à coordonner les pratiques d'achats publics durables sont proposées. L'une d'entre elles concerne l'acquisition continue d'ouvrages et de prestations de construction qui satisfont à des critères économiques, écologiques et sociaux de haut niveau sur l'ensemble de leur cycle de vie. La Confédération réfléchit par ailleurs à la création d'une plate-forme nationale pour les marchés publics durables.

(responsabilité: CA/KBOB)

Priorité n° 3: optimisation des produits et processus (y compris écoconception)

Objectifs

Les bases des écobilans doivent être encore améliorées en vue d'optimiser l'efficacité des ressources dans la production de biens (et services) et de faire reculer de manière quantifiable les atteintes à l'environnement. La Confédération encourage en outre les instruments et initiatives de l'économie qui augmentent l'attrait de procédés et de produits plus respectueux des ressources et favorisent leur implantation sur le marché. Elle examine enfin les possibilités d'améliorer la durée de vie des produits et leur recyclabilité.

Mesures 2016–2019

3a Soutien du réseau reffnet.ch pour l'amélioration de l'efficacité des ressources dans les entreprises

Le réseau reffnet.ch a été créé en 2014. Il bénéficie d'une aide financière sur une période de cinq ans dans le cadre d'un mandat de prestation. En 2018, l'impact du réseau et le rapport coût / efficacité de celui-ci feront l'objet d'une évaluation. Sur la base de cette dernière, l'OFEV décidera de reconduire ou non les subventions au réseau reffnet.ch.

(responsabilité: OFEV)

3b Optimisation de l'efficacité des ressources le long de la chaîne de valeur

Des projets phares menés dans le domaine de l'efficacité des ressources sont évalués et rendus publics auprès des entreprises et des secteurs de la production. La Confédération examine également dans quelle mesure le soutien à certains grands projets pilotes et projets de démonstration peut être accru via la promotion des technologies environnementales (UTF). La coopération entre les entreprises et les secteurs est intensifiée en vue d'une optimisation globale des chaînes de processus, en privilégiant les thèmes suivants: écoconception, réparabilité et durée de vie optimale des produits, réduction des besoins en matières premières, diminution des déchets de production, valorisation de produits et réintroduction des matières premières secondaires dans le cycle économique.

(responsabilité: OFEV)

3c Élaboration d'un programme d'évaluation des technologies environnementales

Dans le but d'accroître la rentabilité de procédés et de produits sobres et efficaces sur le plan des ressources, et d'accélérer leur implantation sur le marché, la Confédération examine la possibilité d'introduire un programme d'évaluation des technologies environnementales (environmental technology verification, ETV) ainsi qu'un système d'indicateurs pour apprécier plus globalement l'efficacité des technologies en ce qui concerne l'environnement et les ressources.

L'Union européenne, les États-Unis ou encore le Japon ont déjà recours à un programme ETV. Un tel système de vérification devrait faciliter la commercialisation et accroître la compétitivité des innovations tout en réduisant les risques pour les clients.

(responsabilité: OFEV)

5.2.2 Déchets et matières premières

Priorité n° 4: prévention des déchets

Objectifs

Le volume des déchets urbains produits en Suisse est considérable. Avec plus de 700 kg par habitant et par an, il est supérieur de 200 kg à la moyenne des pays de l'OCDE. Cette situation est la conséquence d'un niveau élevé de prospérité. La Confédération entend faire reculer la quantité de déchets par des mesures de prévention dans la production, le transport, la distribution et la consommation. L'accent est mis sur le gaspillage alimentaire, mais aussi sur les matériaux d'emballage, qui constituent près d'un tiers des déchets urbains. Plusieurs interventions politiques sur ce thème témoignent de la pression sociale existant en faveur de la réduction des grandes quantités d'emballages et du développement de la valorisation des matières.

Mesures 2016–2019

4a Élaboration de documents de base pour un plan de prévention des déchets

La Suisse ne dispose aujourd'hui d'aucune politique de prévention des déchets. La Confédération évaluera, dans le cadre d'un mandat d'examen, les potentiels de réduction des déchets, notamment dans la production et la consommation. Elle étudiera ensuite l'élaboration d'un plan de prévention des déchets comme il en existe au sein de l'Union européenne ou de ses pays membres. Il conviendra d'exploiter les synergies avec le dialogue sur les déchets et les ressources prévu jusqu'en 2017.

(responsabilité: OFEV)

Priorité n° 5: bouclage des cycles de matières

Objectifs

Les informations de base doivent être améliorées de manière à ce que les décisions politiques et économiques puissent se fonder davantage sur une vision globale du cycle de vie des matières et des produits. Ainsi, les entreprises pourront, dans leur propre intérêt, boucler les cycles de matières encore ouverts, employer plus de matières premières secondaires et diminuer leurs besoins de matières premières et leur production de déchets.

Mesures 2016–2019

5a Élaboration d'une stratégie destinée à assurer l'approvisionnement en matières premières minérales non énergétiques

À partir de la stratégie d'approvisionnement en matières premières, des rapports détaillés sont rédigés sur la sécurité de l'approvisionnement pour les différentes matières premières ou catégories de matières premières minérales (p. ex. ciment ou sable et gravier). La Confédération contribue ainsi à la garantie d'un approvisionnement à long terme de la Suisse en matières premières importantes non renouvelables. Les matières premières minérales secondaires, c'est-à-dire la substitution de matières premières primaires par des produits recyclés, constituent également un élément essentiel du bouclage des cycles de matières et de l'utilisation durable des ressources primaires.

(responsabilité: swisstopo)

5b Amélioration des connaissances relatives aux normes applicables aux nouveaux matériaux et aux nouvelles méthodes de construction

Il convient d'augmenter, à l'aide de mesures et d'incitations ciblées, la part des matières premières et composants recyclables utilisés dans la construction, en les récupérant notamment lors de la démolition de bâtiments. Les travaux menés conjointement avec le secteur du bâtiment doivent donc être poursuivis afin de constituer une base de données fiable tant sur les déchets et matériaux de construction employés en Suisse que sur les évolutions ultérieures. Il s'agira ensuite de préparer, avec la

participation des parties prenantes, un plan de mesures (incluant possibilités d'action et leviers) visant à réduire les déchets de chantier.

(responsabilité: OFEV/OFCL)

5c Élaboration de stratégies d'optimisation du recyclage de métaux, en particulier de métaux de haute technologie

L'optimisation du recyclage de métaux doit être poursuivie afin d'intensifier la récupération et le recyclage de matériaux secondaires, particulièrement en ce qui concerne les métaux de haute technologie. En effet, l'utilisation de ces derniers ne cesse de progresser et pose des problèmes tant du point de vue de la sécurité d'approvisionnement que de la préservation des ressources et de l'environnement à l'étranger. À l'avenir, les axes stratégiques poursuivis en priorité seront les suivants: faisabilité technique et financière de la récupération de métaux rares dans les déchets électroniques et autres déchets, études visant à accroître l'efficacité écologique des systèmes de recyclage des métaux et réflexion sur les solutions envisageables pour certifier des métaux extraits par des procédés écologiques.

(responsabilité: OFEV)

5.2.3 Instruments transversaux

Priorité n° 6: approches sectorielles pour améliorer l'efficacité des ressources

Objectifs

Certains secteurs économiques apportent de leur propre initiative une contribution significative à la réduction de l'empreinte écologique et à une utilisation plus efficace des ressources. Ils participent ainsi au maintien de l'attrait économique et de la réputation de la Suisse. Au cours des prochaines années, les travaux relatifs à cette priorité mettront particulièrement l'accent sur le secteur financier, le secteur des matières premières et la gestion des déchets.

Mesures 2016–2019

6a Soutien ciblé de projets visant à améliorer l'efficacité des ressources dans les installations de traitement des déchets et des eaux usées

Pour parvenir à boucler les cycles de matières et à découpler la croissance économique et la consommation de ressources, il est nécessaire d'accroître en permanence l'efficacité des ressources dans les installations de traitement des déchets par l'adaptation de celles-ci aux évolutions technologiques.

La Confédération soutient et lance des projets visant à améliorer la valorisation des déchets, comme les résidus d'incinération ou les boues d'épuration contenant du phosphore, et à favoriser le bouclage des cycles de matières. Elle peut participer financièrement à ces projets, dans le cadre de la promotion des technologies environnementales par exemple. Concrètement, les projets soutenus portent sur la récupération de métaux dans les résidus d'incinération des usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) ainsi que sur la valorisation matière et la valorisation énergétique des biodéchets et sur la récupération de phosphore dans les déchets à teneur élevée en phosphore. Les cantons et les communes pourront en outre bénéficier d'une aide afin d'augmenter l'efficacité des installations de traitement des déchets et des eaux usées (lors de la planification, p. ex.) en vue de la réintégration de matières premières secondaires dans le cycle économique.

(responsabilité: OFEV)

6b Renforcement de la responsabilité écologique du secteur des matières premières

L'engagement de la Confédération en faveur de l'élaboration de directives écologiques internationales pour le secteur des matières premières doit être poursuivi. Pour cela, il est possible de s'appuyer sur l'expertise suisse dans les domaines des risques environnementaux, des écobilans et des études

d'impact sur l'environnement. Les efforts internationaux pour accroître la transparence sont par ailleurs soutenus. Les travaux sont coordonnés au moyen de la plateforme interdépartementale consacrée aux matières premières.

(responsabilité: OFEV/DFAE/SECO/SFI)

6c Intégration de la dimension environnementale du développement durable dans la politique relative aux marchés financiers

La Confédération prend une part active aux discussions des organismes nationaux et internationaux sur le rôle du secteur financier dans la transition vers une économie verte et sur les opportunités et risques qui s'y rattachent. Elle soutient en particulier les efforts du secteur financier et de la communauté scientifique pour développer et appliquer des méthodes d'évaluation écologique des produits financiers et des normes de reporting (sur une base volontaire). Elle se fonde pour cela sur les principes adoptés par le Conseil fédéral début 2016. Dans le domaine de la formation initiale et continue, il convient d'identifier d'éventuelles lacunes et d'étudier la possibilité de recommandations aux organes responsables des professions et aux organismes de formation. L'État peut agir en qualité d'intermédiaire pour soutenir les efforts du secteur en vue de développer le segment des investissements durables.

(responsabilité: SFI/OFEV)

Priorité n° 7: engagement international

Objectifs

L'engagement international de la Suisse contribue à réduire l'empreinte écologique du pays, et plus précisément l'impact de la consommation suisse sur l'environnement dans le territoire national et à l'étranger. Exprimées en unités de charge écologique, ces atteintes à l'environnement se produisent pour 73 % en dehors du pays; en effet, la Suisse est largement intégrée dans l'économie mondiale et spécialisée dans les services, tandis qu'elle importe des biens à forte intensité de ressources (Frischknecht et al. 2014).

Mesures 2016–2019

7a Évaluation de l'impact des accords commerciaux sur l'environnement

L'évaluation de l'impact environnemental est poursuivie. En accord avec l'OFEV, le SECO continue d'examiner au cas par cas la nécessité d'évaluer l'incidence d'un accord commercial sur l'environnement et réalise le cas échéant cette évaluation conjointement avec l'OFEV.

(responsabilité: SECO)

7b Renforcement de l'engagement international de la Suisse

L'engagement de la Suisse au sein d'organisations internationales (PNUE, OCDE, ONUDI, OMC, FAO, Eurostat, Banque mondiale, Fonds vert pour le climat, etc.) doit être poursuivi et la cohérence politique améliorée le cas échéant. La priorité est donnée à la définition d'objectifs, de normes et de directives ainsi qu'à la mesure des progrès, à l'instauration d'obligations en matière de comptes rendus et à la mise en œuvre des ODD pertinents pour la Suisse par les services fédéraux concernés. Il convient en outre d'examiner si et comment les échanges avec les gouvernements étrangers peuvent être intensifiés sur les questions institutionnelles et de gouvernance en vue de promouvoir l'économie verte et les applications cleantech. Cela pourrait passer, par exemple, par l'échange des meilleures pratiques et le transfert de connaissances, notamment dans le cadre des examens environnementaux de l'OCDE ou de la Green Growth Knowledge Platform (GGKP, plateforme de connaissances sur la croissance verte). La Suisse continue par ailleurs de soutenir à l'échelle multilatérale des initiatives comme le programme RECP (Resource Efficient and Cleaner Production) géré par l'ONUDI, qui a pour objectif d'accroître l'efficacité des ressources dans la production industrielle de pays en développement et en transition.

La promotion des technologies cleantech dans le cadre de la coopération au développement recèle un potentiel particulièrement élevé tant pour les exportations que pour la transition vers une économie verte. Il convient donc d'examiner dans quelle mesure les programmes existants (REPIC, promotion des exportations, etc.) peuvent être exploités stratégiquement. La promotion des exportations de cleantech dans le cadre de Switzerland Global Enterprise (S-GE) est maintenue en fonction des besoins.

(responsabilité: OFEV/DFAE/SECO/OFEN)

7c Promotion de la visibilité internationale de la Suisse

Des mesures supplémentaires sont examinées et mises en œuvre, comme l'implication des ambassades suisses dans la communication sur la qualité des technologies environnementales suisses et dans le soutien aux présentations des entreprises suisses et à l'organisation d'expositions. Les mesures et canaux existants sont coordonnés plus étroitement afin de renforcer encore l'image de la Suisse à l'étranger dans le domaine de l'économie verte. Par ailleurs, l'accent est mis sur la promotion de la Suisse, et plus particulièrement de Genève, comme centre international, sur l'accueil de rencontres et de conférences internationales ainsi que sur la participation active à ces dernières.

(responsabilité: DFAE)

Priorité n° 8: incitations et consolidation des connaissances

Objectifs

L'acquisition de connaissances de base pour la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement doit être améliorée. À cet effet, les échanges avec la communauté scientifique doivent notamment être intensifiés et la transmission des compétences nécessaires doit être intégrée dans la formation.

Mesures 2016–2019

8a Recherche de l'administration fédérale dans le domaine de l'économie verte

Afin de combler les lacunes identifiées dans le domaine de la recherche, le Conseil fédéral a lancé le 23 mars 2016 le nouveau programme national de recherche (PNR) «Économie durable». L'OFEV orientera sa recherche en matière d'efficacité des ressources pour la période 2017–2020 de sorte à prendre en compte les thèmes du PNR et s'assurera que ses projets soient définis en complémentarité avec le PNR, afin de créer des synergies.

(responsabilité: OFEV)

8b Examen de l'intégration accrue de l'efficacité des ressources et des cleantech dans la formation professionnelle supérieure

Il s'agit d'examiner si les règlements d'examens de la formation professionnelle supérieure intègrent de manière adéquate les compétences et contenus nécessaires en matière d'efficacité des ressources, d'énergies renouvelables et d'écoconception, comme cela avait été fait en réponse au postulat Mürli (11.3188) dans la formation professionnelle initiale.

(responsabilité: SEFRI/OFEN/OFEV)

Priorité n° 9: objectifs, dialogue et rapports

Objectifs

Mettre en œuvre et développer une économie verte requiert que l'on y associe la communauté scientifique, les milieux économiques et la société civile. Afin de renforcer l'engagement de différents acteurs issus de ces milieux, le développement de l'économie verte doit s'inscrire dans le dialogue. Il convient

en particulier d'élaborer des champs d'action et des objectifs prioritaires pour les mesures librement consenties. Les progrès accomplis dans ce domaine devront être mesurés et démontrés.

Mesures 2016–2019

9a Élaboration de documents de base relatifs aux objectifs et à la présentation de rapports (mesure des progrès)

Pour mener une action ciblée, il convient de conduire le dialogue sur la définition d'objectifs quantitatifs avec les milieux économiques, la communauté scientifique et la société civile. Les objectifs de développement durable (ODD) en rapport avec l'économie verte doivent par ailleurs être concrétisés à l'échelle nationale (cf. annexe B).

Le suivi des progrès de la transition vers une économie verte est reconduit. Il s'appuie sur les indicateurs utilisés dans le rapport «Économie verte: indicateurs pour l'évaluation des progrès» (OFEV 2016), lesquels sont continuellement adaptés aux évolutions internationales. Les exigences en matière de statistiques officielles et les méthodes prescrites par les organisations internationales doivent être prises en compte. Le prochain compte rendu sur l'économie verte sera présenté au Conseil fédéral en 2019.

(responsabilité: OFEV)

Le suivi de la transition vers une économie verte s'appuie notamment sur le développement de la comptabilité environnementale. Les comptes environnementaux complètent les comptes nationaux en leur apportant une dimension écologique. Ils se conforment au système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) des Nations Unies et aux méthodes développées par Eurostat dans le cadre des comptes économiques européens de l'environnement. La comptabilité environnementale fournit, d'une part, des informations économiques sur l'environnement et, d'autre part, des informations environnementales sur l'économie.

(responsabilité: OFS)

9b Promotion du dialogue entre les milieux économiques, la communauté scientifique et les pouvoirs publics

Par le dialogue, il convient d'identifier les avantages économiques découlant de la préservation des ressources naturelles et de formuler des mesures visant à exploiter les potentiels existants. Cela dans l'objectif de renforcer la compétitivité et de réduire de manière quantifiable l'empreinte écologique (les atteintes à l'environnement le long de la chaîne de valeur) de la Suisse.

(responsabilité: OFEV)

6 Perspectives

Le présent rapport montre, au chapitre 3, que des avancées ont eu lieu depuis que le Conseil fédéral a chargé l'administration fédérale de travailler sur l'économie verte en 2010 et 2013. Des résultats concrets ont été obtenus dans différents domaines et certains projets ont été menés à bien. Ce sont là des étapes importantes pour rationaliser l'utilisation des ressources en Suisse et assurer l'avenir de notre pays. Le chapitre 5, qui concerne les travaux devant être conduits par l'administration fédérale, explique comment il convient de poursuivre ou de faire évoluer les mesures prises. Le thème de l'économie verte concerne en effet différents offices dans plusieurs domaines: économie, agriculture, économie extérieure, finances, énergie et environnement. La collaboration entre ces services conserve toute son importance. Il faut en outre coordonner en permanence les travaux et assurer la cohérence dans les domaines politiques visés, en particulier en matière de politique climatique et de politique énergétique.

Au cours des prochaines années, beaucoup de projets dans les domaines de la consommation et de la production ainsi que des déchets et des matières premières vont devoir passer du stade de l'analyse à celui de la mise en œuvre. Les efforts devront porter sur les maillons de la chaîne de valeur où se situent les leviers les plus importants pour améliorer l'efficacité des ressources et leur préservation et où des mesures offrent un rapport coût-utilité positif. Il faudra également consolider le socle de connaissances. Nous avons besoin, par exemple, de pouvoir faire des estimations fondées du coût de l'inaction ou encore de développer des méthodes et des indicateurs transparents qui permettent de mesurer les progrès accomplis dans la transition vers une économie verte et qui soient comparables au niveau international. Ces travaux doivent être coordonnés avec ceux de la communauté internationale. Il faudra également mener un débat sur les conditions générales qui sont nécessaires pour déclencher les innovations techniques, organisationnelles et sociétales qui permettront de préserver les ressources tout en conservant notre niveau de prospérité et en renforçant l'économie. Enfin, des efforts supplémentaires devront être accomplis pour améliorer la vérité des coûts.

Il reste encore beaucoup à faire. Pour arriver à produire et à consommer en respectant les limites planétaires, nous devons absolument utiliser les ressources de manière beaucoup plus efficace. Cela suppose non seulement que nous rationalisons l'utilisation des ressources, mais aussi que nous procédions à des améliorations systémiques. À cet égard, les aspects suivants méritent une attention particulière:

- Les décisions d'investissement à long terme, comme par exemple le choix de la qualité écologique d'une construction, ont un impact sur l'environnement de plusieurs décennies.
- Les choix de consommation faits au quotidien par les individus, par exemple dans le domaine alimentaire, ont, par effet de cumul, un impact important sur la charge environnementale globale de la Suisse.

Étant donné les imperfections du marché, l'État joue un rôle important dans l'utilisation efficace et la préservation des ressources naturelles. Il lui incombe avant tout de mettre à disposition les informations de base nécessaires, de mettre en place des conditions-cadre favorables et d'encourager l'innovation.

Sources

- Agence européenne pour l'environnement (AEE) (2015): The European Environment, State and Outlook 2015: Consumption and the environment, Copenhague, www.eea.europa.eu/soer. Synthèse en français: L'environnement en Europe: état et perspectives 2015, Copenhague, www.eea.europa.eu/soer-2015/synthesis/l'environnement-en-europe-etat-et/at_download/file.
- BAK Basel et Global Footprint Network (2014): La disponibilité des ressources mondiales et sa portée pour la compétitivité de la Suisse. Rapport final, étude établie sur mandat de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), Berne, www.aren.admin.ch/dokumentation/publikationen/00014/00563/index.html?lang=fr
- BMUB (2014): GreenTech made in Germany 4.0, Umwelttechnologie-Atlas für Deutschland, Berlin, www.bmub.bund.de/themen/wirtschaft-produkte-ressourcen/wirtschaft-und-umwelt/umwelttechnologie/umwelttechnologie-atlas/
- BSD Consulting (2014): GS1 Report 2014 – Nachhaltige Wertschöpfungsketten veröffentlicht, Zurich, www.bsdc consulting.com/de/insights/article/gs1-report-2014-on-sustainable-value-creation-networks-published
- Commission européenne (2013): The opportunities to business of improving resource efficiency, final report, Bruxelles, http://ec.europa.eu/environment/enveco/resource_efficiency/pdf/report_opportunities.pdf
- Commission européenne (2015): Train de mesures sur l'économie circulaire, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-6203_fr.htm
- Conseil fédéral (2012a): Message concernant l'évolution future de la politique agricole dans les années 2014 à 2017 (Politique agricole 2014–2017), Bern, www.blw.admin.ch/themen/00005/00044/01178/01591/index.html?lang=fr
- Conseil fédéral (2013): Message relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 (révision du droit de l'énergie) et à l'initiative populaire fédérale «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (initiative «Sortir du nucléaire»)», Berne, www.bfe.admin.ch/themen/00526/00527/index.html?lang=fr
- Conseil fédéral (2014): Message relatif à l'initiative populaire «Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)» et au contre-projet indirect (modification de la loi sur la protection de l'environnement), www.admin.ch/ch/f/fff/2014/1751.pdf
- Conseil fédéral (2015a): Le Conseil fédéral définit l'orientation de la nouvelle politique de croissance, communiqué de presse du 21.01.2015, Berne, www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=55972
- Conseil fédéral (2015b): Message relatif à l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire», Berne, www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/40070.pdf
- Conseil fédéral (2015c): La responsabilité sociétale des entreprises. Position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement, Berne, www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/38882.pdf
- Dao et al. (2015): Environmental limits and Swiss Footprints based on Planetary Boundaries (Limites et empreintes environnementales de la Suisse dérivées des limites planétaires, résumé en français). PNUE-GRID/Université de Genève/Shaping Environmental Action, sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) www.bafu.admin.ch/wirtschaft/15556/15610/index.html?lang=fr
- DFAE/DFF/DEFR (2013): Rapport de base: matières premières. Rapport de la plateforme interdépartementale matières premières à l'attention du Conseil fédéral, Berne, www.news.admin.ch/message/?lang=fr&msg-id=48319
- EY (2015): Transparenz im Visier – Nachhaltigkeitsberichterstattung der grössten Schweizer Unternehmen, [www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY_Transparenz_im_Visier_Nachhaltigkeitsstudie_2015/\\$FILE/EY-Transparenz-im-Visier-Nachhaltigkeitsberichterstattun-2015.pdf](http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY_Transparenz_im_Visier_Nachhaltigkeitsstudie_2015/$FILE/EY-Transparenz-im-Visier-Nachhaltigkeitsberichterstattun-2015.pdf)
- Fédération des industries alimentaires suisses (FIAL) et SWISSCOFFEL (2015): Guide des bonnes pratiques du don d'aliments, www.fial.ch/files/documents/fr/guide_des_bonnes_pratiques_du_don_daliments.pdf

- Fraunhofer IAO (2010): Relevanz der Ressourceneffizienz für Unternehmen des produzierenden Gewerbes; Reiner Erhardt, Nico Pastewski; ISBN: 978-3-8396-0177-8.
- Frischknecht R. et al. 2014: Entwicklung der weltweiten Umweltauswirkungen der Schweiz. Umweltbelastung von Konsum und Produktion von 1996 bis 2011. Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne. Connaissance de l'environnement n° 1413
- gfs.bern (2014): Food Waste: Problem bekannt – aber nicht verankert. Schlussbericht.
www.bafu.admin.ch/wirtschaft/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,Inp6I0NTU042I2Z6In1acy4Zn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCHdoJ7fmym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--
- INFRAS (2015a): Klimaschutz und Grüne Wirtschaft – was meint die Bevölkerung? Ergebnisse einer repräsentativen Bevölkerungsbefragung, Zurich,
www.bafu.admin.ch/klima/00509/13883/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,Inp6I0NTU042I2Z6In1acy4Zn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCHelJ6g2ym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--
- INFRAS (2015b): Umfrage Grüne Wirtschaft und Klima. Technischer Bericht zur Konzeptionierung, Zurich,
www.bafu.admin.ch/klima/00509/13883/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,Inp6I0NTU042I2Z6In1acy4Zn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCHelJ9g2ym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--
- ISO (2015): www.iso.org/iso/fr/home/standards/certification/iso-survey.htm?certificate=ISO%209001&countrycode=AF
- McKinsey Global Institute (2015): No Ordinary Disruption: The Four Global Forces Breaking All the Trends, London,
www.mckinsey.com/insights/strategy/the_four_global_forces_breaking_all_the_trends
- OCDE (2011): Vers une croissance verte, Paris, www.oecd.org/fr/croissanceverte/vers-une-croissance-verte-9789264111332-fr.htm
- OCDE 2012: OECD Environmental Outlook to 2050: The Consequences of Inaction, OECD Publishing, www.oecd.org/env/indicators-modelling-outlooks/oecdenvironmentaloutlookto2050theconsequencesofinaction.htm
- OFEV (2013): Rapport au Conseil fédéral. Économie verte: compte rendu et plan d'action, Berne,
www.bafu.admin.ch/wirtschaft/11350/12928/index.html?lang=fr
- OFEV (2015): Analyses zu in der Schweiz verarbeiteten Rohstoffen,
www.bafu.admin.ch/wirtschaft/10365/15875/index.html?lang=fr
- OFEV (2016): Économie verte: indicateurs pour l'évaluation des progrès,
www.bafu.admin.ch/wirtschaft/15556/15610/index.html?lang=fr
- OFS (2015): Produit intérieur brut (PIB): approche par la production,
www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/04/02/01/key/bip_gemaess_produktionsansatz.html
- OFS (2016a): Comptabilité environnementale. www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/02/05.html
- OFS (2016b): Environnement – Indicateurs: consommation de produits bio
www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/02/06/ind17.indicator.1300508.13005.html
- OFS (2016c): MONET – Monitoring du développement durable
www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/02/01.html
- OFS (2016d): Système d'indicateurs de la mesure du bien-être
www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/00/11.html
- OSAV (2014): Guide datage, www.blv.admin.ch/themen/04678/04711/04787/index.html?lang=fr
- PNUÉ (2014): The Business Case For Eco-innovation,
www.unep.org/resourceefficiency/Business/Eco-Innovation/TheEco-InnovationProject/TheBusinessCaseforEco-innovation/tabid/1036905/Default.aspx
- Nations Unies (2015): World Population Prospects: The 2015 Revision, Key Findings and Advance, Tables. Working Paper No. ESA/P/WP.241,
http://esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/Key_Findings_WPP_2015.pdf
- SERI (2013): 'SERI Global Material Flows Database', www.materialflows.net/home
- WBCSD (2010): Vision 2050, The new agenda for business, www.wbcsd.org/web/vision2050.htm
- WBCSD (2013): Action2020 – Setting the pace for progress, www.wbcsd.org/action2020.aspx

Annexe A: Description détaillée des neuf priorités de l'économie verte

A1 Vue d'ensemble des priorités et mesures

Tab. 3 Mesures du Plan d'action Économie verte 2013–2015 et mesures 2016–2019

Domaines	Priorités	Mesures 2013–2015 (n° de la mesure dans le Plan d'action Économie verte)	Mesures 2016–2019
Consommation et production	1 Mode de consommation sobre en ressources (formation et communication)	Renforcement des mesures de sensibilisation (M27) Réduction du gaspillage alimentaire (M2) Alimentation moins gourmande en ressources (M3) Amélioration des informations environnementales sur les produits (M4)	1a Élaboration de documents de base pour la sensibilisation et utilisation de connaissances et de compétences pratiques 1b Mise en œuvre de mesures visant à réduire le gaspillage alimentaire 1c Élaboration de documents de base pour une alimentation moins gourmande en ressources -
	2 Transparence et normes sur les matières premières et produits ayant un impact écologique important	Informations environnementales sur les produits (M5) Exigences minimales applicables à la mise sur le marché (M7) Accords librement consentis passés avec l'économie dans le domaine des produits (M8) Efficacité des standards internationaux applicables aux produits (M9)	2a Amélioration des bases méthodologiques de l'évaluation écologique des matières premières et des produits - 2b Promotion de normes et d'initiatives portant sur les matières premières dans le cadre de mesures librement consenties par l'économie - 2c Développement des marchés publics écologiques
	3 Optimisation des produits et processus (y compris écoconception)	Réseau pour l'amélioration de l'efficacité des ressources dans les entreprises (M11) Amélioration de l'efficacité des installations de traitement des déchets et des installations de production (M12)	3a Soutien du réseau reffnet.ch pour l'amélioration de l'efficacité des ressources dans les entreprises 3b Optimisation de l'efficacité des ressources le long de la chaîne de valeur 3c Élaboration d'un programme d'évaluation des technologies environnementales
Déchets et matières premières	4 Prévention des déchets	Aucune mesure	4a Élaboration de documents de base pour un plan de prévention des déchets
	5 Bouclage des cycles de matières	Approvisionnement en matières premières minérales non énergétiques (M13) Obligation de reprendre les emballages dans le secteur de la consommation (M14) Utilisation du gravier récupéré dans les matériaux d'excavation (M15) Normes applicables aux nouveaux matériaux et aux nouvelles méthodes de construction (M16)	5a Élaboration d'un plan destiné à assurer l'approvisionnement en matières premières minérales non énergétiques - - 5b Amélioration des connaissances relatives aux normes applicables aux nouveaux matériaux et aux nouvelles méthodes de construction

Domaines	Priorités	Mesures 2013–2015 (n° de la mesure dans le Plan d'action Économie verte)	Mesures 2016–2019
		Optimisation du recyclage de métaux rares (M17)	5c Élaboration de stratégies d'optimisation du recyclage de métaux, en particulier de métaux de haute technologie
Instruments transversaux	6 Approches sectorielles pour améliorer l'efficacité des ressources	TIC axée sur une gestion efficace des ressources (M1) Amélioration de l'efficacité des installations de traitement des déchets et des installations de production (M12) Renforcement de la responsabilité écologique du secteur des matières premières (M18) Masterplan Cleantech (M21)	- 6a Soutien ciblé de projets visant à améliorer l'efficacité des ressources dans les installations de traitement des déchets et des eaux usées 6b Renforcement de la responsabilité écologique du secteur des matières premières - 6c Intégration de la dimension environnementale du développement durable dans la politique relative aux marchés financiers
	7 Engagement international	Évaluation de l'impact des accords commerciaux sur l'environnement (M6) Renforcement de l'engagement international de la Suisse (M19) Visibilité internationale de la Suisse (M20)	7a Évaluation de l'impact des accords commerciaux sur l'environnement 7b Renforcement de l'engagement international de la Suisse 7c Promotion de la visibilité internationale de la Suisse
	8 Incitations et consolidation des connaissances	Centre de compétences consacré à l'efficacité de l'utilisation des ressources (M10) Écologisation du système fiscal (M22) Intégration de la question de l'utilisation efficace et rationnelle des ressources dans les projets d'actes législatifs (M26)	8a Recherche de l'administration fédérale dans le domaine de l'économie verte - - 8b Examen de l'intégration accrue de l'efficacité des ressources et des cleantech dans la formation professionnelle supérieure
	9 Objectifs, dialogue et rapports	Définition d'objectifs et présentation de rapports (M23) Indicateur global du bien-être (M24) Dialogue avec les milieux économiques, la communauté scientifique et la société civile (M25)	9a Élaboration de documents de base relatifs aux objectifs et à la présentation de rapports (mesure des progrès) - 9b Promotion du dialogue entre les milieux économiques, la communauté scientifique et les pouvoirs publics

A2 Priorités et mesures

Description détaillée des priorités et mesures 2013 et aperçu des mesures pour la législature 2016–2019.

A2.1 Domaine Consommation et production

Priorité n° 1: mode de consommation sobre en ressources (formation et communication)

Contexte (de quoi s'agit-il?)

Les biens produits et commercialisés sont très largement déterminés par les modes de consommation. L'effet de levier de modèles de consommation plus sobres en ressources est donc important pour réduire l'utilisation de ces dernières. L'impact environnemental de la consommation suisse est ainsi causé pour plus de deux tiers par l'alimentation, le logement et la mobilité privée.

Les modes d'alimentation actuels recèlent en particulier un potentiel d'amélioration important du point de vue de l'environnement. Des synergies sont également possibles avec une alimentation plus saine.

En 2012, un sixième environ des ordures ménagères étaient des denrées alimentaires, pour un total de près de 250 000 tonnes. La restauration et le commerce de détail produisaient 389 000 tonnes de déchets alimentaires supplémentaires. Ce gaspillage pourrait être en grande partie évité.

Même de petits changements de comportement individuels peuvent, avec le cumul, produire de grands effets. Certaines décisions d'achat (logement, voiture, etc.) ont par ailleurs un effet à long terme sur les comportements de consommation au quotidien.

Objectifs (quels sont les buts à atteindre?)

Les mesures de sensibilisation de la Confédération doivent permettre d'informer les consommateurs des conséquences écologiques de leurs décisions pour qu'ils puissent agir en conséquence. Elles contribuent ainsi de manière essentielle à améliorer l'efficacité des ressources et à abaisser la charge qui pèse sur l'environnement.

La Confédération encourage les comportements et les modèles de consommation plus sobres en ressources par des mesures appropriées dans les domaines de la communication, de la formation initiale et continue et du conseil. Celles-ci doivent amener les différents acteurs à connaître les principaux impacts environnementaux et à savoir comment les prévenir.

Le gaspillage de produits alimentaires doit être réduit. Pour cela, il est nécessaire de renforcer les conditions favorisant l'optimisation des productions agricoles en Suisse et de conduire le débat sur une alimentation moins gourmande en ressources et plus saine.

Mandats antérieurs et état de la mise en œuvre (quels résultats ont été obtenus?)

Réduction du gaspillage alimentaire (Plan d'action Économie verte 2013: mesure 2)

En vue de réduire le gaspillage alimentaire, la Confédération a fait circuler dans toutes les régions du pays une exposition sur ce thème. En complément des bases légales existantes, deux guides ont été élaborés et publiés en étroite collaboration avec les milieux concernés: l'un porte sur la transmission de denrées alimentaires aux organisations d'entraide (FIAL et Swisscofel 2015); l'autre contient des recommandations sur le choix des types de datage, qui sont progressivement mises en application dans la production agroalimentaire (OSAV 2014). Des pistes ont en outre été élaborées pour des actions de sensibilisation (gfs.bern 2014). Elles ont cependant été abandonnées pour des raisons financières. (responsabilité: OFAG/OFEV)

Alimentation moins gourmande en ressources (mesure 3)

Un modèle (Green DDSS-ESSA) est en cours de développement pour établir un lien entre la production agricole en Suisse, l'alimentation de la population suisse et l'impact de l'alimentation sur l'environnement. Il permettra de déterminer les conséquences qu'auraient des modes d'alimentation plus sobres en ressources sur la production agricole et les importations de denrées alimentaires de la Suisse. (responsabilité: OFAG)

Amélioration des informations environnementales sur les produits (mesure 4)

Les recommandations concernant la communication volontaire d'informations environnementales sur les produits ont été élaborées, mais elles ont été rejetées lors de la consultation externe. Il a donc été renoncé à leur publication. Jusqu'à nouvel ordre, l'OFEV n'élaborera plus d'exigences relatives à des catégories de produits spécifiques. La mesure est donc abandonnée. En revanche, l'OFEV prend part au processus politique de l'Union européenne en vue d'harmoniser et de simplifier l'évaluation écologique de produits et la communication des résultats. (responsabilité: OFEV)

Renforcement des mesures de sensibilisation (mesure 27)

Des mesures de communication sur l'efficacité des ressources dans la consommation ont été réalisées en coopération avec différentes organisations de consommateurs. L'accent a porté notamment sur le développement de décisions d'achat respectueuses de l'environnement et sur l'information relative à l'impact environnemental de la consommation. D'autres projets importants ont été encouragés, comme la mise en réseau des Repair Cafés, la promotion de la vaisselle réutilisable et la lutte contre le littering. (responsabilité: OFEV)

Prochaines étapes (quelle est la suite?)

1a Élaboration de documents de base pour la sensibilisation et utilisation de connaissances et compétences pratiques

À partir de 2016, la sensibilisation sera intensifiée auprès des groupes cibles formés par les jeunes. Les canaux existants ne touchent en effet pas suffisamment les adolescents et les jeunes adultes. Des bases seront en outre élaborées (p. ex., études d'économie comportementale) pour identifier les champs d'action prioritaires et les outils s'y rapportant (cf. notamment INFRAS 2015a/b).

La Confédération examinera par ailleurs différentes mesures dans les domaines de la communication, de la formation initiale et continue et du conseil, mettra en œuvre les mesures appropriées en collaboration avec des partenaires et proposera, le cas échéant, des informations et du matériel didactique ciblés (p. ex., informations améliorées sur les produits en vue d'une utilisation et d'un entretien adéquats et respectueux des ressources). (responsabilité: OFEV)

1b Mise en œuvre de mesures visant à réduire le gaspillage alimentaire

Le dialogue mené avec les parties prenantes de même que des études récentes ont montré l'effet important des mesures de sensibilisation de la population sur la réduction des déchets alimentaires. En partenariat avec les acteurs concernés, les principaux groupes cibles (p. ex. ménages, restauration, commerces de détail) et les approches les plus efficaces seront évalués, puis des mesures ciblées seront mises en œuvre pour réduire le gaspillage alimentaire. Les bases seront en outre améliorées au moyen d'une collecte de données de grande envergure sur les volumes de déchets alimentaires en Suisse en tenant compte de l'ensemble de la chaîne de valeur. (responsabilité: OFEV/DEFR)

1c Élaboration de documents de base pour une alimentation moins gourmande en ressources

Le projet de modélisation «Green DDSS-ESSA» visant à identifier les exigences et les potentiels d'une alimentation plus sobre en ressources est poursuivi jusqu'à fin 2016. À l'issue d'une analyse des parties prenantes, le DEFR entamera un dialogue ciblé avec les acteurs concernés. D'ici-là, le sujet sera abordé en différentes occasions. (responsabilité: OFAG)

La base de données relative aux écobilans dans le domaine de l'alimentation est continuellement enrichie et actualisée. Les inventaires sont accessibles au moyen de la banque de données ecoinvent. (responsabilité: OFEV)

Priorité n° 2: transparence et normes sur les matières premières et produits ayant un impact écologique important

Contexte (de quoi s'agit-il?)

Beaucoup de biens commercialisés sont produits selon des procédés préoccupants d'un point de vue écologique. Toutefois, dans la mesure où ces produits ne contiennent pas de substances dangereuses pour l'environnement et que leur utilisation n'engendre pas d'émission nocive ni polluante, il n'existe bien souvent pas de base légale permettant de prendre des mesures appropriées.

Le volume des marchés publics (Confédération, cantons et communes) atteint en Suisse près de 40 milliards de francs par an. Ce secteur constitue donc un puissant levier pour influencer positivement l'offre de produits durables (biens, services et travaux). La Confédération peut jouer un rôle d'exemple dans ce domaine.

La Confédération comme de nombreux cantons et communes recourent déjà à des pratiques d'achats publics plus écologiques et socialement acceptables. Cependant, si l'offre actuelle d'outils et de points d'information destinée aux acheteurs publics soucieux de passer des appels d'offre écologiques est large, elle est aussi très hétérogène.

Objectifs (quels sont les buts à atteindre?)

La Confédération doit améliorer les bases méthodologiques de l'évaluation écologique des produits et matières premières et contribuer ainsi à une plus grande transparence le long de la chaîne de valeur et concernant les principaux enjeux environnementaux (hotspots).

Des informations fondées relatives aux risques et aux potentiels d'amélioration pourront être proposées si nécessaire aux producteurs et aux acheteurs. La mesure de l'impact environnemental des produits doit être améliorée et servir de base à la définition de mesures de réduction ciblées et librement consenties par les entreprises.

Des normes et des initiatives efficaces et crédibles sont identifiées conjointement avec les milieux économiques afin d'obtenir des reculs significatifs et mesurables des atteintes à l'environnement par des mesures librement consenties pour les catégories de matières premières concernées. On s'appuiera pour cela sur les efforts déjà accomplis par les milieux économiques.

Les instruments susceptibles d'aider les acheteurs publics à intégrer des critères écologiques et sociaux dans leurs acquisitions seront actualisés et développés. La coordination entre ces instruments sera améliorée et la visibilité de ces derniers augmentée. Les synergies entre les instruments de promotion des marchés publics écologiques des pouvoirs publics et ceux du secteur privé seront étudiées. Des solutions innovantes et respectueuses des ressources seront encouragées au moyen d'appels d'offre fonctionnels.

Mandats antérieurs et état de la mise en œuvre (quels résultats ont été obtenus?)

Informations environnementales sur les gammes de produits (mesure 5)

La mesure «Informations environnementales sur les gammes de produits» a été abordée dans le projet de révision de la LPE présenté par le Conseil fédéral (art. 35f). L'article en question a cependant été supprimé dans le cadre d'une simplification du projet. Les travaux relatifs à la mesure 5 n'ont pas été poursuivis. (responsabilité: OFEV)

Exigences minimales applicables à la mise sur le marché (mesure 7)

Les bases légales autorisant, le cas échéant, la promulgation d'exigences écologiques minimales applicables à la mise sur le marché de matières premières et de produits ayant un impact significatif sur l'environnement, de même que la mise en œuvre d'une réglementation sur le commerce du bois similaire à celle de l'Union européenne ont été inscrites dans le projet de révision de la LPE du Conseil fédéral. Les exigences applicables à la mise sur le marché de produits devaient s'appuyer sur des initiatives existantes librement consenties. La priorité a donc été donnée aux travaux portant sur les accords librement consentis (mesure 8). (responsabilité: OFEV/SECO)

Accords librement consentis passés avec l'économie dans le domaine des produits (mesure 8)

Au cours de la première phase du Plan d'action Économie verte ont été menés des travaux préparatoires sur les principales matières premières. D'après les analyses, les plus significatives d'entre elles sont la tourbe, les textiles en coton, le soja, les poissons, le café, le cacao et l'huile de palme (OFEV 2015). Cette liste a fait l'objet de discussions avec des acteurs économiques importants et les étapes ultérieures conduisant aux accords librement consentis ont été exposées.

Sur la base du Plan d'abandon de la tourbe adopté fin 2012 par le Conseil fédéral (cf. postulat 10.3377 Diener Lenz), le dialogue a débuté avec les principaux acteurs et un programme de collecte de données a été défini. Celui-ci doit permettre de déterminer les quantités de tourbe importées et utilisées dans des domaines d'application pertinents afin d'étudier des mesures visant à réduire l'usage de la tourbe en Suisse. (responsabilité: OFEV)

Efficacité des standards internationaux applicables aux produits (mesure 9)

Les exigences écologiques prévues dans des normes de durabilité librement consenties, qui sont appliquées à des produits importants du point de vue écologique, ont été analysées. Les cycles de vie de ces produits ont en outre été étudiés afin d'identifier leurs principaux impacts sur l'environnement. Les recommandations formulées dans l'étude donnent des indications sur les pistes à suivre en ce qui concerne le développement des normes. Il s'agit principalement d'harmoniser les normes existantes, d'améliorer la mesure des effets et de développer la récolte des données. (responsabilité: SECO)

Prochaines étapes (quelle est la suite?)

2a Amélioration des bases méthodologiques de l'évaluation écologique des matières premières et des produits

L'accent est mis sur l'amélioration continue des bases méthodologiques de l'évaluation écologique des produits. Les principales orientations dans ce domaine sont le développement de la méthode de la saturation écologique (méthode UCE, pour unité de charge écologique), l'actualisation continue de la base de données ecoinvent et l'accompagnement de grands projets d'écobilans. L'OFEV participe en outre à la phase pilote conduite par l'Union européenne pour déterminer l'empreinte écologique de produits. Des bases sont par ailleurs en cours d'élaboration pour mettre à la disposition des entreprises suisses des cartes de risques liées à l'origine des matières premières et déterminer des mesures préventives. Il est important qu'elles soient harmonisées avec les exigences relatives aux pays afin d'éviter les redondances et les obstacles non tarifaires et de garantir une reconnaissance réciproque. (responsabilité: OFEV)

2b Promotion de normes et d'initiatives portant sur les matières premières dans le cadre de mesures librement consenties par l'économie

L'OFEV soutient la mise en œuvre de mesures librement consenties en faveur d'une utilisation rationnelle des matières premières présentant un intérêt écologique. Le dialogue avec les acteurs concernés (entreprises, associations, ONG) est recherché en priorité. En s'appuyant sur les critères de normes de durabilité établies ou sur des initiatives volontaires existantes (p. ex. Alliance pour des textiles durables en Allemagne), il s'agira de convenir avec ces acteurs des étapes ultérieures favorisant une utilisation plus respectueuse des ressources: clarification du champ d'application, détermina-

tion des principales atteintes environnementales le long de la chaîne de valeur ou convention d'objectifs quantitatifs, pour ne citer que ces exemples. Des travaux plus approfondis pourront être menés si nécessaire et à la demande des acteurs (p. ex. analyses au sein de la chaîne de valeur). Il sera en outre rendu compte des mesures prises et des progrès accomplis. (responsabilité: OFEV)

La poursuite des travaux de mise en œuvre du mandat politique de réduction de l'usage de la tourbe en Suisse constitue une autre priorité. Le dialogue avec les acteurs concernés sera conduit pour déterminer les domaines dans lesquels l'usage de la tourbe peut d'ores et déjà être abandonné et les mesures qui permettront l'abandon progressif de la tourbe dans les autres domaines. (responsabilité: OFEV)

2c Développement des marchés publics écologiques

La passation d'appels d'offre fonctionnels (la description de l'objectif à atteindre prime sur celle de la prestation attendue) permettra de promouvoir des solutions cleantech innovantes et respectueuses des ressources et de renforcer le rôle d'exemple des pouvoirs publics. Le dialogue avec le secteur privé doit en outre être recherché afin d'évaluer et, le cas échéant, d'exploiter les synergies existantes. Enfin, les outils existants d'aide aux acheteurs publics (p. ex. propriétés des produits) seront développés et leur visibilité sera accrue. (responsabilité: OFEV)

Par ailleurs, le monitoring de la durabilité des achats publics (lequel est défini dans l'Org-OMP et devrait également faire l'objet de nouvelles directives de l'OFCL) doit être précisé. Il s'agit en particulier de réviser les indicateurs pertinents et d'élaborer un compte rendu final concluant. (responsabilité: OFCL/OFEV)

Dans le cadre de la Stratégie pour le développement durable (SDD) 2016–2019, de nouvelles mesures concrètes visant à encourager et à coordonner les pratiques d'achats publics durables seront proposées. L'une d'entre elles concerne l'acquisition d'ouvrages et de prestations de construction qui satisfont à des critères économiques, écologiques et sociaux de haut niveau sur l'ensemble de leur cycle de vie (SDD, objectif 2.4). La Confédération réfléchit par ailleurs à la création d'une plate-forme nationale pour les marchés publics durables (SDD, chapitre 6.3). (responsabilité: CA et KBOB)

Priorité n° 3: optimisation des produits et processus (y compris écoconception)

Contexte (de quoi s'agit-il?)

Beaucoup d'entreprises s'intéressent depuis longtemps à la question de l'efficacité des ressources et optimisent continuellement leurs processus de production. Selon certaines études, le coût des matières premières demeure toutefois le poste le plus important à la charge des entreprises de production, atteignant près de 45 % des coûts globaux (cf. Office fédéral de la statistique allemand 2015). L'amélioration de l'efficacité des ressources présente donc un grand intérêt économique pour les entreprises. Le potentiel d'amélioration est encore grand, plus particulièrement pour les PME, en raison notamment d'un manque de savoir-faire.

L'écoconception constitue un aspect important dans ce contexte. Il s'agit de concevoir des produits de sorte à optimiser leur durée de vie et d'utilisation, c'est-à-dire d'obtenir des produits qui soient à la fois durables et faciles à valoriser dans la perspective d'une réintroduction des matières premières secondaires dans le cycle économique.

Les travaux menés jusqu'à présent ont démontré l'utilité des aides à la planification ainsi que du recensement, du traitement et de la diffusion des bonnes pratiques («projets phares»).

Objectifs (quels sont les buts à atteindre?)

Il convient de renforcer l'attrait de procédés et de produits plus respectueux des ressources ainsi que leur implantation sur le marché. L'amélioration des produits (et services) sur la base des écobilans et

de l'évaluation des technologies environnementales doit être poursuivie afin d'optimiser l'utilisation efficace des ressources et de réduire de manière quantifiable les atteintes à l'environnement.

La Confédération examine enfin les possibilités de rendre les produits plus faciles à recycler et à réparer. La promotion d'innovations et de projets phares peut participer à la compétitivité des entreprises de production suisses.

Mandats antérieurs et état de la mise en œuvre (quels résultats ont été obtenus?)

Réseau pour l'amélioration de l'efficacité des ressources dans les entreprises (mesure n° 11)

Les milieux économiques, la communauté scientifique et la Confédération se sont unis pour mettre en place reffnet.ch, un réseau national pour la promotion de l'efficacité des ressources dans les entreprises. Ce réseau mis en place en été 2014 est chargé de développer les outils d'analyse existants, de les appliquer de façon plus large et plus systématique, en particulier dans les PME, et de lancer des projets innovateurs pour accroître l'efficacité des ressources dans le domaine non énergétique. Plus de 2600 participants ont assisté à différentes manifestations dès les premiers mois d'existence du réseau. En novembre 2015, le service de conseil aux entreprises du réseau affichait déjà plus de 100 analyses de potentiel en cours. Un pool d'experts provenant de toutes les régions du pays a par ailleurs été mis sur pied. (responsabilité: OFEV)

Amélioration de l'efficacité des installations de traitement des déchets et des installations de production (mesure 12)

Concernant les installations de traitement des déchets, voir la mesure 6a.

Concernant les installations de production, des études exploratoires ont été menées dans des industries de transformation des plastiques et des métaux pour identifier les potentiels de rationalisation des ressources. L'accent est mis sur l'efficacité matérielle, l'écoconception et les chaînes de processus (pôles d'entreprises reposant sur un modèle collaboratif). (responsabilité: OFEV)

Prochaines étapes (quelle est la suite?)

3a Soutien du réseau reffnet.ch pour l'amélioration de l'efficacité des ressources dans les entreprises

Le réseau reffnet.ch poursuivra ses activités au moins jusqu'en 2018, date à laquelle son impact et son rapport coût / bénéfice feront l'objet d'une évaluation. Sur la base de cette dernière, l'OFEV décidera de reconduire ou non les subventions versées au réseau reffnet.ch. (responsabilité: OFEV)

3b Optimisation de l'efficacité des ressources le long de la chaîne de valeur

Des projets phares menés dans le domaine de l'efficacité des ressources seront évalués et rendus publics auprès des entreprises et des secteurs de production. La Confédération examinera également dans quelle mesure le soutien à certains grands projets pilotes et projets de démonstration peut être accru via la promotion des technologies environnementales (UTF). La coopération entre les entreprises et les secteurs sera intensifiée en vue d'une optimisation globale des chaînes de processus, en privilégiant les thèmes suivants: écoconception, réparabilité et durée de vie optimale des produits, réduction des besoins en matières premières, diminution des déchets de production, valorisation de produits et réintroduction des matières premières secondaires dans le cycle économique. (responsabilité: OFEV)

3c Élaboration d'un programme d'évaluation des technologies environnementales

Dans le but d'accroître la rentabilité de procédés et de produits sobres et efficaces sur le plan des ressources et d'accélérer leur implantation sur le marché, la Confédération examine la possibilité d'introduire un programme d'évaluation des technologies environnementales (environmental technology verification, ETV) ainsi qu'un système d'indicateurs pour apprécier plus globalement l'efficacité des technologies en ce qui concerne l'environnement et les ressources.

L'Union européenne, les États-Unis ou encore le Japon ont déjà recours à un programme ETV. Un tel système de vérification devrait faciliter la commercialisation et accroître la compétitivité des innovations tout en réduisant les risques pour les clients. (responsabilité: OFEV)

A2.2 Domaine Déchets et matières premières

Priorité n° 4: prévention des déchets

Contexte (de quoi s'agit-il?)

Le volume des déchets urbains produits en Suisse est considérable. Avec plus de 700 kg par habitant et par an, il est supérieur de 200 kg à la moyenne des pays de l'OCDE. Il n'existe pas en Suisse de programme spécifique de réduction des déchets. Les activités et projets se sont jusqu'à présent principalement concentrés sur les domaines de la gestion des déchets et du bouclage des cycles de matières. Certaines activités en cours peuvent cependant être, en partie du moins, rattachées à la prévention des déchets, comme différentes mesures préventives dans le domaine du gaspillage alimentaire (cf. priorité n° 1).

Dans la hiérarchie des opérations de gestion des déchets, la prévention des déchets occupe le premier rang des priorités à l'échelle internationale. Ainsi, les membres de l'Union européenne s'étaient engagés avec la directive-cadre sur les déchets à adopter des programmes de prévention des déchets d'ici à 2013. Fin 2014, l'Agence européenne pour l'environnement a publié un état des lieux sur la prévention des déchets dans les différents États membres.

Objectifs (quels sont les buts à atteindre?)

La Confédération évaluera les potentiels de réduction des déchets, notamment dans la production et la consommation, et étudiera l'élaboration d'un plan de prévention des déchets fondé sur des mesures librement consenties comme il en existe au sein de l'Union européenne.

Mandats antérieurs et état de la mise en œuvre (quels résultats ont été obtenus?)

Comme il s'agit d'une priorité nouvellement définie en vue de développer l'économie verte, il n'existe à l'heure actuelle pas de programme de prévention des déchets ni d'études ou de connaissances spécifiques.

Prochaines étapes (quelle est la suite?)

4a Élaboration de documents de base pour un plan de prévention des déchets

Les bases nécessaires à l'élaboration d'un programme global de prévention des déchets seront créées dans le cadre d'un mandat d'examen. Il s'agira en particulier de clarifier les activités déjà réalisées ou en cours de réalisation ainsi que les principaux potentiels de réduction des déchets existants (y compris l'évaluation de la faisabilité). Le nouveau plan de prévention des déchets devra reposer sur des mesures librement consenties et montrer comment les efforts des milieux économiques et de la société civile dans ce domaine peuvent être soutenus. Il conviendra d'exploiter les synergies avec le dialogue sur les déchets et les ressources prévu jusqu'en 2017. (responsabilité: OFEV)

Priorité n° 5: bouclage des cycles de matières

Contexte (de quoi s'agit-il?)

Dans un pays pauvre en ressources naturelles comme la Suisse, l'accès aux matières premières joue un rôle crucial en matière de sécurité d'approvisionnement pour l'économie. Le recours accru à des matières premières secondaires, donc au recyclage, doit permettre à la Suisse de limiter sa dépendance à l'égard des importations et de réduire les atteintes à l'environnement liées à l'extraction et au

transport de matières premières. La gestion des déchets constitue en Suisse un système efficace. Le taux de recyclage des déchets urbains est légèrement supérieur à 50 %. Il manque cependant une politique globale des ressources et des matières premières, qui prendrait en compte la totalité du cycle de vie des matériaux et des produits. Bien que de nombreux cycles de matières soient déjà largement bouclés, des potentiels d'amélioration existent, par exemple dans les domaines des métaux de haute technologie ou des déchets de chantier. Ces derniers temps, par ailleurs, le commerce suisse de détail et de nombreuses communes se sont résolument engagés, de manière librement consentie et avec beaucoup de succès, dans la collecte et la valorisation des emballages de consommation (p. ex. emballages de boissons ou blisters).

Objectifs (quels sont les buts à atteindre?)

Il s'agira de développer la politique relative aux déchets et aux matières premières afin de favoriser le bouclage de cycles de matières encore ouverts, d'encourager l'utilisation accrue de matières premières secondaires et de réduire ainsi tant des besoins de matières premières que de la production de déchets.

La priorité doit être de continuer à accroître la part des matières premières recyclables au moyen de mesures et d'incitations appropriées, en tenant compte des aspects économiques et du principe de proportionnalité.

La Confédération contribuera ainsi à garantir l'approvisionnement en matières premières importantes tout en préservant les matières premières primaires et en réduisant le volume de déchets.

Concernant le bouclage des cycles de matières, des mesures supplémentaires devraient être prises dans le domaine des matières premières minérales non énergétiques, des matériaux et déchets de construction et du recyclage des métaux.

Mandats antérieurs et état de la mise en œuvre (quels résultats ont été obtenus?)

Approvisionnement en matières premières minérales non énergétiques (mesure 13)

Les informations disponibles sur les gisements et les besoins en matières premières minérales non énergétiques en Suisse (notamment le gravier, le sable, le calcaire et l'argile) sont lacunaires. Une stratégie d'approvisionnement en matières premières a donc été élaborée. Elle fait le point sur la situation actuelle des connaissances, sur la disponibilité et les besoins relatifs aux matières premières minérales non énergétiques et éclaire les aspects juridiques, économiques et écologiques correspondants (mots clés: matières premières secondaires, obstacles à l'exploitation, etc.). Ce document devrait être adopté fin 2016. (responsabilité: Swisstopo)

Obligation de reprendre les emballages dans le secteur de la consommation (mesure 14)

En réaction notamment à cette mesure, le commerce de détail a pris des engagements volontaires dans le domaine des emballages. Ainsi, à la fin 2015, Migros et Coop avaient mis en place dans l'ensemble de la Suisse un système de collecte pour la valorisation de certains blisters. Au vu du succès considérable de cet engagement volontaire, la Confédération ne juge pas nécessaire de prendre d'autres mesures immédiates concernant la collecte d'emballages du domaine des déchets urbains après 2016. La mesure n° 14 a donc été menée à bien. (responsabilité: OFEV)

Utilisation du gravier récupéré dans les matériaux d'excavation (mesure 15)

Afin de remédier aux difficultés de stockage des matériaux d'excavation (env. 50 millions de tonnes par an) dans les gravières et les décharges, une nouvelle réglementation a été introduite dans le cadre de la révision de l'OTD (ordonnance sur le traitement des déchets). Celle-ci impose de valoriser autant que possible intégralement les matériaux d'excavation et de percement non pollués, soit comme matériaux de construction sur des chantiers, comme matières premières pour la fabrication de matériaux de construction (p. ex. gravier secondaire), pour le comblement de sites de prélèvement de matériaux ou pour des modifications de terrain autorisées. L'ordonnance révisée, désormais intitulée

«ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets» (OLED), est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. La mesure n° 15 a donc été menée à bien. (responsabilité: OFEV)

Normes applicables aux nouveaux matériaux et aux nouvelles méthodes de construction (mesure 16)

Les méthodes de construction actuelles et les matériaux employés produisent, au moment de la démolition des ouvrages, de grandes quantités de gravats mixtes non valorisables (p. ex. mélanges de briques, de béton cellulaire au polystyrène expansé et de composites bois-ciment). Les matériaux de construction utilisés en Suisse ont été recensés. Le relevé des déchets de chantier par types de déchets et quantités est en cours. L'élaboration, conjointement avec les principaux acteurs, de mesures, possibilités d'action et leviers relatifs aux exigences applicables aux matériaux et méthodes de construction, s'avère complexe, multiforme et lourde de conséquences pour le secteur de la construction en Suisse. C'est notamment pour cela qu'a été mis en place le Réseau Construction durable, qui bénéficie en outre d'un soutien financier. (responsabilité: OFEV)

Optimisation du recyclage de métaux techniques rares (mesure 17)

Le développement fulgurant des applications électriques et électroniques dans pratiquement tous les domaines a fait exploser la demande de métaux techniques rares ces dernières années. Plusieurs projets ont été réalisés dans le cadre de cette mesure, comme l'analyse des flux des métaux techniques rares dans la transformation des déchets électroniques. Avec la révision en cours de l'OREA (ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques) sera créée une base légale imposant le recyclage des métaux techniques rares, dans la mesure où cela s'avèrera techniquement réalisable et économiquement viable. Le tri sélectif et la valorisation des composants électroniques dans les véhicules automobiles hors d'usage seront également obligatoires dès lors qu'ils seront économiquement viables et écologiquement efficace. (responsabilité: OFEV)

Prochaines étapes (quelle est la suite?)

5a Élaboration d'un plan destiné à assurer l'approvisionnement en matières premières minérales non énergétiques

À partir de la stratégie d'approvisionnement en matières premières, des rapports détaillés seront rédigés sur la sécurité d'approvisionnement pour les différentes matières premières ou catégories de matières premières minérales (p. ex. ciment ou sable et gravier). Ces rapports présenteront des informations concrètes sur les différents aspects de la sécurité de l'approvisionnement en matières premières, conformément à la stratégie correspondante, et seront périodiquement actualisés.

Les objectifs à long terme sont d'élaborer des recommandations pour la planification et l'autorisation de l'extraction de matières premières, et d'améliorer les conditions encadrant la récupération et l'utilisation accrues de matières premières minérales secondaires, comme le gravier et le sable. Ces objectifs contribueront au bouclage des cycles de matières, à l'utilisation durable de matières premières primaires et à la prévention des déchets. (responsabilité: Swisstopo)

5b Amélioration des connaissances relatives aux normes applicables aux nouveaux matériaux et aux nouvelles méthodes de construction

Les travaux menés dans le but de constituer une base de données fiable sur les déchets de chantier en Suisse (types de déchets et volumes) seront poursuivis. Le traitement des données sur les matériaux du patrimoine construit en Suisse sera commencé parallèlement. Il s'appuiera sur la législation relative aux produits de construction, qui prescrit déjà une structure spécifique pour différentes données. Des scénarios seront par ailleurs élaborés en coopération avec le secteur de la construction, afin de déterminer approximativement l'évolution de ce dernier. Il s'agira ensuite de préparer, avec la participation des parties prenantes, un plan de mesures (incluant possibilités d'action et leviers) visant à réduire les déchets de chantier. (responsabilité: OFEV/OFCL)

5c Élaboration de stratégies d'optimisation du recyclage de métaux, en particulier de métaux techniques rares

Suivant les résultats qu'apporteront les études en cours, les grands axes de l'optimisation du recyclage de métaux seront les suivants:

- faisabilité technique et économique de la récupération des métaux techniques rares dans les déchets électroniques, notamment en vue de l'optimisation du traitement préalable;
- études portant sur l'accroissement global de l'efficacité écologique des systèmes de recyclage des métaux et sur la certification des métaux extraits par des procédés écologiques;
- examen de la possibilité de récupérer des métaux techniques rares lors de la valorisation supplémentaire des déchets électroniques et autres déchets, en particulier par des procédés d'hydrométallurgie ou de pyrométallurgie. (responsabilité: OFEV)

A2.3 Domaine Instruments transversaux

Priorité n° 6: approches sectorielles pour améliorer l'efficacité des ressources

Contexte (de quoi s'agit-il?)

Il est possible et nécessaire d'améliorer l'efficacité des ressources dans tous les secteurs économiques. Cependant, le Plan d'action Économie verte met particulièrement l'accent sur le secteur financier, le secteur des matières premières, les cleantech, le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la gestion des déchets. Cela notamment pour les raisons suivantes:

Le secteur des matières premières, et plus spécifiquement le négoce de celles-ci, constitue, avec le secteur financier, l'une des principales activités économiques de la Suisse. Certaines grandes multinationales du secteur des matières premières ont leur siège en Suisse. Le non-respect de normes environnementales ou le manque de transparence sur des produits ou flux financiers pourraient faire courir un risque de réputation aux entreprises, voire à la Suisse.

Le débat sur le rôle du secteur financier dans la transition vers une économie verte et sur les chances et risques qui s'y rattachent s'est récemment intensifié à l'échelle internationale. La question du lien entre la dimension environnementale du développement durable et la politique relative aux marchés financiers est à double tranchant: d'une part, elle menace la stabilité du système financier suisse et, d'autre part, elle offre une opportunité économique à la Suisse en lui ouvrant de nouveaux débouchés. Elle peut par ailleurs agir comme un levier important pour la préservation des ressources naturelles.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont aujourd'hui indissociables de toute activité sociale ou économique. Elles participent de façon déterminante à façonner la place économique suisse et le cadre de vie de ses habitants. Dans la perspective d'une économie verte, il convient à la fois d'optimiser l'efficacité des ressources utilisées par les TIC elles-mêmes (Green ICT) et de mettre les TIC à contribution pour abaisser la consommation de ressources dans d'autres secteurs, comme les transports ou le bâtiment (Green by ICT).

Pour parvenir à boucler les cycles de matières et à découpler la croissance économique et la consommation de ressources, il est nécessaire d'accroître en permanence l'efficacité des ressources dans la gestion des déchets.

Objectifs (quels sont les buts à atteindre?)

Certains secteurs économiques seront encouragés dans leurs efforts pour apporter une contribution significative à la réduction d'atteintes irréversibles à l'environnement.

L'efficacité des ressources dans les installations de traitement des déchets et des eaux usées doit par ailleurs être accrue. Il convient d'améliorer la valorisation des résidus de déchets et d'incinération et de boucler en partie le cycle du phosphore. Cela permettra également à la Suisse de réduire sa dépendance à l'égard des importations de phosphore.

Le système financier actuel intègre encore peu les conséquences écologiques de ses activités dans ses décisions. En instaurant une plus grande transparence, des informations fiables et des méthodes sur lesquelles fonder une prise en compte adéquate de l'impact et des risques écologiques de décisions financières et d'investissement, on aboutira à une formation optimale des prix. Il conviendra de tenir davantage compte dorénavant des effets écologiques de décisions financières.

Mandats antérieurs et état de la mise en œuvre (quels résultats ont été obtenus?)

TIC axée sur une gestion efficace des ressources (mesure 1)

Les possibilités d'une gestion plus efficace des ressources dans le domaine des TIC et les bases nécessaires à la mise en œuvre de mesures ont été inscrites et regroupées dans la Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse, adoptée en mars 2012, au sein du champ d'action «Utilisation efficace de l'énergie et des ressources». Cette stratégie est en cours de réévaluation et sera présentée au Conseil fédéral au printemps 2016 sous le titre de «Stratégie Suisse numérique». Certaines mesures liées à l'économie verte, en particulier dans le domaine des déchets et matières premières, contribuent grandement au développement d'une société de l'information durable. Le rôle de la Confédération en la matière est précisé dans la nouvelle stratégie. Cette mesure n'est donc pas reconduite dans le cadre de l'économie verte. (responsabilité: OFCOM)

Amélioration de l'efficacité des installations de traitement des déchets et des installations de production (mesure 12)

Concernant les installations de production, voir la mesure 3b.

Selon l'ordonnance sur les déchets révisée (ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets, OLED), les installations d'élimination des déchets (UIOM, dépôts, installations de compostage et installations de méthanisation) doivent être construites et exploitées conformément à l'état de la technique afin de garantir un traitement et une valorisation matière ou énergétique optimaux des déchets. Des projets dans ce sens sont en cours avec le soutien de l'OFEV. (responsabilité: OFEV)

Renforcement de la responsabilité écologique du secteur des matières premières (mesures 18)

La Suisse a lancé en 2013 deux initiatives importantes qui contribuent au renforcement de la responsabilité écologique du secteur des matières premières: le projet «Better Gold Initiative» et le programme «Sustainable Recycling Industries». Divers services de l'administration fédérale ont en outre amélioré leur coordination grâce à la plateforme interdépartementale consacrée aux matières premières. Enfin, à l'initiative de plusieurs pays, dont la Suisse, le Panel international des ressources du PNUE a commencé à travailler sur les questions de gouvernance dans le domaine des ressources naturelles, y compris dans le secteur des matières premières («sustainable licence to operate»). (responsabilité: OFEV/DFAE/SECO/SFI)

Masterplan Cleantech (mesure 21)

Le Masterplan Cleantech fait partie intégrante du Plan d'action Économie verte. De nombreuses mesures ont pu être réalisées dans le domaine des technologies propres, comme l'intégration d'enseignements dans les filières de formation actuelles et à venir, l'analyse complète des réglementations entravant l'innovation et la mise en œuvre d'une recherche énergétique suisse coordonnée. L'OFS s'emploie à développer une mesure statistique de la signification économique du secteur de l'environnement afin de répondre aux besoins d'informations sur les technologies propres.

Le rapport d'activité du Masterplan Cleantech pour la période 2011–2014 a été adopté par le Conseil fédéral le 8 mai 2015. Le 20 avril 2016, le Conseil fédéral a décidé de positionner le Masterplan Cleantech comme un instrument de coordination. Les mesures évaluées seront intégrées à des dossiers existants, dont l'économie verte ou la Stratégie pour le développement durable. Le présent rapport a été adapté en conséquence (création des mesures 3c et 8b et modification des mesures 2c et 7b). Les comptes rendus sur les mesures prises dans le domaine des technologies propres se feront désormais dans le cadre des rapports sur l'économie verte, entre autres. La mesure «Masterplan Cleantech» n'est donc pas reconduite. (responsabilité: OFEN)

Prochaines étapes (quelle est la suite?)

6a Soutien ciblé de projets visant à améliorer l'efficacité des installations de traitement des déchets et des eaux usées

Les installations de traitement des déchets, en particulier les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM), présentent encore des potentiels d'amélioration de leur efficacité matérielle et énergétique. La Confédération soutient et lance des projets visant à améliorer la valorisation des déchets, comme les résidus d'incinération ou les boues d'épuration contenant du phosphore, et à favoriser le bouclage des cycles de matières. Elle peut participer financièrement à ces projets, dans le cadre de la promotion des technologies environnementales par exemple. Concrètement, les projets soutenus portent sur la récupération de métaux dans les résidus d'incinération par les UIOM ainsi que sur la valorisation matérielle et énergétique des biodéchets et sur la récupération de phosphore dans les déchets à teneur élevée en phosphore. Les cantons et les communes pourront en outre bénéficier d'une aide afin d'augmenter l'efficacité des installations de traitement des déchets et des eaux usées (planification, p. ex.) en vue de la réintégration des matières premières secondaires dans le cycle économique. (responsabilité: OFEV)

6b Renforcement de la responsabilité écologique du secteur des matières premières

L'engagement de la Confédération en faveur de l'élaboration de directives écologiques internationales pour le secteur des matières premières sera poursuivi (p. ex. dans le cadre du Panel international des ressources du PNUE). Pour cela, il sera possible de s'appuyer sur l'expertise suisse dans les domaines des risques environnementaux, des écobilans et des études d'impact sur l'environnement. Les efforts internationaux pour accroître la transparence seront par ailleurs soutenus. Les travaux sont coordonnés au moyen de la plateforme interdépartementale consacrée aux matières premières. (responsabilité: OFEV/DFAE/SECO/SFI)

6c Intégration de la dimension environnementale du développement durable dans la politique relative aux marchés financiers

Début 2016, le Conseil fédéral a adopté les principes de sa politique dans ce domaine et défini les étapes ultérieures. La Confédération doit ainsi contribuer aux objectifs fixés en créant des conditions générales stables, en encourageant la transparence et l'orientation sur le long terme des marchés financiers et en prenant part, sur le plan national comme à l'échelle internationale, au développement de plans et de méthodologies efficaces montrant l'interaction entre durabilité environnementale et stabilité financière. La Confédération soutiendra en particulier les efforts du secteur financier et de la communauté scientifique pour développer et appliquer des méthodes d'évaluation écologique des produits financiers (p. ex. la Déclaration du capital naturel, cofinancée par le SECO) et des normes de reporting volontaires. Elle approfondira le dialogue avec le secteur financier au sujet de la durabilité environnementale. Dans le domaine de la formation initiale et continue, la Confédération identifiera d'éventuelles lacunes et étudiera la possibilité de recommandations aux organes responsables des professions et aux organismes de formation. Elle pourra agir en qualité d'intermédiaire pour soutenir les activités du secteur en vue de développer le segment des investissements durables. (responsabilité: SFI/OFEV)

Priorité n° 7: engagement international

Contexte (de quoi s'agit-il?)

Bien plus de la moitié des atteintes à l'environnement liées à la consommation suisse sont causées à l'étranger. C'est ce que révèlent les analyses de l'impact environnemental des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie (empreinte écologique ou analyses sous l'angle de la consommation). Exprimées en unités de charge écologique, ces atteintes à l'étranger représentaient 73 % en 2011 (Frischknecht et al. 2014). Cette proportion élevée confère une importance cruciale à la dimension internationale des mesures de réduction de l'empreinte écologique. L'engagement international dans les principaux organes et organismes transnationaux et les conventions multilatérales sur l'environnement constituent ainsi un pilier majeur de la transition vers une économie verte.

Parallèlement, les réalisations, les activités et l'expertise de la Suisse dans le domaine de l'économie verte peuvent être promues par-delà les frontières et même être mises en œuvre à l'étranger pour réduire la consommation de ressources.

Enfin, la conclusion d'accords commerciaux internationaux peut avoir un impact sur la consommation de produits et donc sur les atteintes environnementales liées à ces derniers.

Objectifs (quels sont les buts à atteindre?)

La Suisse doit accroître son engagement international pour contribuer à réduire l'empreinte écologique laissée par la consommation suisse dans les pays étrangers. Au sein des institutions et organisations internationales, elle œuvre à cet effet en faveur du développement de règles et normes harmonisées à l'échelle internationale afin d'éviter notamment les entraves techniques au commerce. Il convient de proposer aux États une aide pour le passage à une économie verte, de combler les déficits de connaissances et de mettre en lumière la question du financement de l'économie verte.

La promotion des atouts de la Suisse pour l'accueil d'organisations et de processus internationaux dans le domaine de l'économie verte doit être renforcée. Une politique active est menée pour encourager l'établissement d'institutions internationales à Genève (Genève internationale). Les activités menées contribuent également à la bonne réputation de la Suisse, ce qui bénéficie indirectement aux entreprises, produits et services suisses.

Dans un souci de cohérence politique, l'impact écologique éventuel des accords commerciaux doit être connu.

Mandats antérieurs et état de la mise en œuvre (quels résultats ont été obtenus?)

Évaluation de l'impact des accords commerciaux sur l'environnement (mesure 6)

Les catégories de produits sur lesquels portent des négociations peuvent donner lieu, au cas par cas, à des études de faisabilité ciblées pour déterminer si les accords existants et les exigences minimales en vigueur dans le domaine de l'environnement sont respectés. À ce jour, aucune étude de ce type n'a été réalisée. (responsabilité: SECO)

Renforcement de l'engagement international de la Suisse (mesure 19)

Grâce au renforcement de l'engagement de la Suisse dans les enceintes internationales, celle-ci participe au pilotage de nouveaux processus qui permettent et encouragent la transition vers l'économie verte. Il convient de citer en particulier le cadre décennal de programmation (10YFP) concernant les modes de consommation et de production durables, la plate-forme de connaissances sur la croissance verte (Green Growth Knowledge Platform, GGKP), le partenariat en faveur d'une économie verte (Partnership for Action on Green Economy, PAGE) et l'enquête du PNUE sur la conception d'un système financier durable. La Suisse a par ailleurs invité le Panel international des ressources à organiser sa rencontre à Davos. Cette dernière, à laquelle a également participé la

GGKP, s'est tenue dans le cadre du World Resources Forum. La Suisse a ainsi contribué à améliorer la coopération entre ces trois acteurs institutionnels. (responsabilité: OFEV/DFAE/SECO)

Visibilité internationale de la Suisse (mesure 20)

Les mesures et canaux existants ont été développés et plus étroitement coordonnés, et de nouveaux canaux et mesures ont été examinés afin de renforcer l'image de la Suisse à l'étranger dans le domaine de l'économie verte. La promotion de la Genève internationale comme «hub» de l'économie verte suit son cours. L'établissement de la plate-forme GGKP à Genève début 2014 a été un succès. À l'occasion de la Conférence de Paris sur le climat, la Suisse a présenté des activités et projets suisses portant en particulier sur les changements climatiques et les technologies ainsi que sur le cycle de vie de projets et les déchets. Le portail d'information Swissworld de Présence Suisse et des rencontres bilatérales ont permis d'améliorer la notoriété des technologies vertes suisses à l'étranger. La communication dans le monde entier autour du projet Solar Impulse y a également contribué. Le Programme pour des systèmes alimentaires durables du cadre décennal concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP) est une initiative multipartite qui a pour but d'accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables. La Suisse prend la codirection de cette initiative qui a été lancée lors de l'Exposition universelle de Milan en 2015. (responsabilité: DFAE)

Prochaines étapes (quelle est la suite?)

7a Évaluation de l'impact des accords commerciaux sur l'environnement

Les catégories de produits sur lesquels portent des négociations continueront de donner lieu, au cas par cas, à des études de faisabilité ciblées pour déterminer si les accords existants et les exigences minimales en vigueur dans le domaine de l'environnement sont respectés. Ces études comportent plusieurs volets: une analyse de droit comparé des législations sur l'environnement et des engagements découlant des traités multilatéraux sur l'environnement qui lient chacun des partenaires commerciaux; une analyse des flux commerciaux de produits ayant un impact sur l'environnement; une estimation du potentiel de développement des exportations et de la coopération dans le domaine des technologies optimisant l'utilisation des ressources. Pour concevoir concrètement ces études, on se référera en particulier à l'expérience d'autres États membres de l'OCDE en la matière. La responsabilité de décider au cas par cas de la nécessité d'un examen incombe au SECO, en étroite concertation avec l'OFEV. Les enquêtes sont menées par le SECO ou l'OFEV selon les compétences attribuées. (responsabilité: SECO)

7b Renforcement de l'engagement international de la Suisse

L'engagement de la Suisse au sein d'organisations internationales (ONU, CEE-ONU, PNUE, OCDE, ONUDI, OMC, FAO, Eurostat, Banque mondiale, Fonds vert pour le climat, etc.) doit être poursuivi et la cohérence politique améliorée le cas échéant. La priorité est donnée à la définition d'objectifs, de normes et de directives ainsi qu'à la mesure des progrès, à l'instauration d'obligations en matière de comptes rendus et à la mise en œuvre des ODD pertinents pour la Suisse par les services fédéraux concernés. Il conviendra en outre d'examiner si et comment les échanges avec les gouvernements étrangers peuvent être intensifiés sur les questions institutionnelles et de gouvernance en vue de promouvoir l'économie verte et les applications cleantech (p. ex. par l'échange des meilleures pratiques et le transfert de connaissances, notamment dans le cadre des examens environnementaux de l'OCDE, du processus ministériel multilatéral «Un environnement pour l'Europe» (initiatives de Batumi sur l'économie verte pour les ODD 2016) ou de la Green Growth Knowledge Platform (GGKP, plate-forme de connaissances sur la croissance verte).

La Suisse continuera par ailleurs de soutenir à l'échelle multilatérale des initiatives comme le programme RECP (Resource Efficient and Cleaner Production) géré par l'ONUDI, qui a pour objectif d'accroître l'efficacité des ressources dans la production industrielle de pays en développement et en transition. La Suisse continue en outre de s'investir pour que soient exploitées les synergies entre les différentes initiatives internationales.

La promotion des technologies cleantech dans le cadre de la coopération au développement recèle un potentiel particulièrement élevé tant pour les exportations que pour la transition vers une économie verte. Il conviendra donc d'examiner dans quelle mesure les programmes existants (REPIC, promotion des exportations, etc.) peuvent être exploités stratégiquement. La promotion des exportations de cleantech dans le cadre de Switzerland Global Enterprise (S-GE) sera poursuivie en fonction des besoins. (responsabilité: OFEV/DFAE/SECO/OFEN)

7c Promotion de la visibilité internationale de la Suisse

Il conviendra d'examiner continuellement des canaux et mesures supplémentaires (p. ex. communication sur la qualité des technologies environnementales suisses, promotion de la Suisse, et plus particulièrement de Genève, comme centre international, accueil de discussions et conférences internationales et participation active à ces dernières, soutien aux présentations des entreprises suisses et à l'organisation d'expositions et «ambassades vertes»). Les mesures et canaux existants seront coordonnés plus étroitement afin de renforcer encore l'image de la Suisse à l'étranger dans le domaine de l'économie verte. (responsabilité: DFAE)

Priorité n° 8: incitations et consolidation des connaissances

Contexte (de quoi s'agit-il?)

Pour réussir la transition vers une économie verte, il est nécessaire de créer un cadre favorable à l'innovation.

L'amélioration de l'efficacité des ressources dans les processus de production et dans l'utilisation des matières premières passe en effet par l'innovation. Avec un système de formation et de recherche des plus avancés et un contexte favorable à l'innovation, l'économie suisse a toutes les cartes en main pour réaliser des progrès substantiels dans le domaine de l'environnement tout en bénéficiant plus généralement des retombées positives sur la croissance et l'emploi dans des secteurs d'avenir. Il importe cependant que les innovations scientifiques et techniques soient adaptées plus rapidement et plus largement par l'économie.

Objectifs (quels sont les buts à atteindre?)

Il convient de mettre en place des conditions générales qui évitent autant que possible toute entrave au développement de l'économie verte et créent un environnement innovant.

Les fondements scientifiques des décisions relatives à la politique des ressources doivent être améliorés en permanence. Cela implique donc que la communauté scientifique continue de fournir des connaissances de base participant à la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement.

Mandats antérieurs et état de la mise en œuvre (quels résultats ont été obtenus?)

Centre de compétences consacré à l'efficacité de l'utilisation des ressources (mesure 10)

Il s'agissait d'examiner comment les compétences scientifiques existantes ou, le cas échéant, à développer dans les hautes écoles suisses pouvaient contribuer à améliorer l'efficacité des ressources dans les entreprises. Pour cela, un tour d'horizon des compétences des équipes de recherche suisses dans le domaine de l'efficacité des ressources a été effectué. Sur la base des atouts et des lacunes identifiés, l'idée d'un centre de compétences consacré à l'efficacité des ressources a été élaborée et fixée dans un document. La mise en place d'un tel centre est cependant abandonnée, pour des raisons financières notamment. (responsabilité: OFEV)

Écologisation du système fiscal (mesure 22)

Le Conseil fédéral a analysé la fiscalité, les subventions et les possibilités de déductions fiscales de la Confédération pour y détecter d'éventuelles entraves à l'écologisation. Il a adopté le 14 juin 2013 le rapport «Écologisation de la fiscalité et des subventions» sur le classement de la motion de Studer Heiner (Curia Vista: 13.055). Le classement de cette motion a été confirmé par la suite par le Parlement (CN: 23.09.2014; CE: 17.06.2014). Le rapport est parvenu aux conclusions suivantes: Le système fiscal et de subvention actuel de la Confédération recèle un potentiel d'optimisation écologique. Diverses mesures correctives ont déjà été décidées ou sont prévues (p. ex. la limitation de la déduction des frais de transports dans le projet FAIF). Le potentiel d'amélioration d'autres entraves éventuelles dans le système fiscal et de subvention est évalué comme faible. Cette mesure n'est donc pas reconduite. (responsabilité: AFF)

Intégration de la question de l'utilisation efficace et rationnelle des ressources dans les projets d'actes législatifs (mesure 26)

Les conséquences des projets d'actes législatifs sur les ressources naturelles sont dorénavant systématiquement étudiées. En mars 2013, un nouveau manuel AIR (analyse d'impact de la réglementation) a été publié en même temps que la nouvelle check-list afin d'optimiser la compatibilité des mesures de la Confédération avec la préservation et l'efficacité des ressources. Les offices concernés ont été informés à partir de 2013 des nouvelles exigences du manuel AIR et de l'aide-mémoire sur la présentation des messages du Conseil fédéral. La mesure a donc été menée à bien et ne sera pas reconduite. (responsabilité: OFEV)

Prochaines étapes (quelle est la suite?)8a Recherche de l'administration fédérale dans le domaine de l'économie verte

Afin de combler les lacunes identifiées dans le domaine de la recherche, le Conseil fédéral a lancé le 23 mars 2016 le nouveau programme national de recherche (PNR) «Économie durable». L'OFEV orientera sa recherche en matière d'efficacité des ressources pour la période 2017–2020 de sorte à prendre en compte les thèmes du PNR et s'assurera que ses projets soient définis en complémentarité avec le PNR, afin de créer des synergies. (responsabilité: OFEV)

8b Examen de l'intégration accrue de l'efficacité des ressources et des cleantech dans la formation professionnelle supérieure

Il s'agira d'examiner si les règlements d'examens de la formation professionnelle supérieure intègrent de manière adéquate les compétences et contenus nécessaires en matière d'efficacité des ressources, d'énergies renouvelables et d'écoconception, comme cela avait été fait en réponse au postulat Mürli (11.3188) dans la formation professionnelle initiale. (responsabilité: SEFRI/OFEN/OFEV)

Priorité n° 9: objectifs, dialogue et rapports***Contexte (de quoi s'agit-il?)***

Mettre en œuvre et développer une économie verte requiert que l'on y associe la communauté scientifique, les milieux économiques et la société civile. Afin de renforcer l'engagement de différents acteurs issus de ces milieux, les prochaines étapes du développement de l'économie verte doivent s'inscrire dans le dialogue.

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur très largement utilisé pour mesurer la santé et la performance d'une économie nationale. Il est néanmoins insuffisant pour évaluer adéquatement le bien-être. L'état de l'environnement et le contexte social, par exemple, sont tout aussi déterminants pour la qualité de vie et le bien-être d'une population.

Le but de l'économie verte est d'améliorer l'efficacité des ressources et de ramener durablement l'utilisation des ressources à un niveau supportable pour la nature.

Objectifs (quels sont les buts à atteindre?)

Les travaux menés dans le cadre de cette priorité doivent accroître la sécurité de la planification dans les domaines politique et économique et permettre de quantifier les progrès concrets réalisés en direction d'une économie verte.

Les potentiels de réductions significatives de l'utilisation de ressources grâce à l'innovation et à une meilleure coopération doivent être identifiés par le dialogue avec des responsables des secteurs concernés, la société civile et la communauté scientifique, tout comme les perspectives économiques d'activités entrepreneuriales sobres en ressources.

L'efficacité des ressources doit être sensiblement accrue au moyen d'engagements volontaires des entreprises. Les priorités et les premiers projets incluant des objectifs concrets de mise en œuvre à long terme seront définis.

Un rapport sur l'avancement des travaux sera remis au Conseil fédéral à la fin de chaque législature.

Mandats antérieurs et état de la mise en œuvre (quels résultats ont été obtenus?)

Définition d'objectifs et présentation de rapports (mesure 23)

Des travaux de fond ont déjà été publiés («Efficacité des ressources en Suisse», «Évolution de l'impact environnemental de la Suisse dans le monde», «Limites et empreintes environnementales de la Suisse dérivées des limites planétaires», développement de la comptabilité environnementale). L'OFEV a par ailleurs édité le rapport «Économie verte: indicateurs pour l'évaluation des progrès».

Le message du Conseil fédéral concernant la révision de la LPE contenait par ailleurs une mesure équivalente, à l'article 10h. Ce dernier prévoyait un mécanisme inscrit dans la loi pour contribuer à la réalisation de progrès continus: le Conseil fédéral devait présenter régulièrement des rapports au Parlement et proposer des objectifs réalisables et quantifiables portant sur les ressources. Avec l'abandon de la révision de la LPE, la définition d'objectifs sera clairement limitée aux mesures librement consenties. (responsabilité: OFEV)

Indicateur global du bien-être (mesure 24)

Le PIB a été complété par des indicateurs de l'évolution sociale, économique et écologique afin de mieux rendre compte du bien-être global. Le système d'indicateurs «Mesure du bien-être» a été publié fin 2014. Il comprend une quarantaine d'indicateurs commentés. Comptabilité environnementale: les flux de matières, y compris l'empreinte matérielle sont disponibles, de même que les recettes des impôts liés à l'environnement, les émissions dans l'air et les flux d'énergie par branches économiques. Le développement d'autres comptes se poursuit. (responsabilité: OFS)

Dialogue avec les milieux économiques, la communauté scientifique et la société civile (mesure 25)

Le portail de dialogue Économie verte, qui est opérationnel, offre une vitrine pour des exemples provenant des milieux économiques, de la communauté scientifique et des pouvoirs publics. Un dialogue avec les acteurs concernés est en cours de construction (groupe d'impulsion, colloque) ou déjà en cours (dialogue sur les ressources, discussion sur les matières premières significatives). (responsabilité: OFEV)

Prochaines étapes (quelle est la suite?)

9a Élaboration de documents de base relatifs aux objectifs et à la présentation de rapports (mesure des progrès)

Le dialogue devra être conduit avec les milieux économiques, la communauté scientifique et la société civile pour définir des objectifs quantitatifs intermédiaires reposant sur des fondements scientifiques.

Le suivi des progrès de la transition vers une économie verte est reconduit. Il s'appuie sur les indicateurs utilisés dans le rapport «Économie verte: indicateurs pour l'évaluation des progrès» (OFEV 2016), lesquels sont continuellement adaptés, notamment aux évolutions internationales. Les exigences en matière de statistiques officielles et les méthodes prescrites par les organisations internationales devront être prises en compte. Le prochain compte rendu sur l'économie verte sera présenté au Conseil fédéral en 2019. Il devra également présenter les contributions que les mesures en faveur de l'économie verte ont apportées à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) correspondants. Le compte rendu sera coordonné avec les systèmes de suivi existants (p. ex. monitoring du développement durable) et avec les travaux relatifs aux ODD. (responsabilité: OFEV)

Le suivi de la transition vers une économie verte s'appuie également sur le développement de la comptabilité environnementale. Les comptes environnementaux complètent les comptes nationaux en leur apportant une dimension écologique. Ils se conforment au système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) des Nations Unies et aux méthodes développées par Eurostat dans le cadre des comptes économiques européens de l'environnement. La comptabilité environnementale fournit, d'une part, des informations économiques sur l'environnement et, d'autre part, des informations environnementales sur l'économie. (responsabilité: OFS)

9b Promotion du dialogue entre les milieux économiques, la communauté scientifique et les pouvoirs publics

L'instauration d'un modèle économique durable et respectueux des ressources est l'affaire de la société dans son ensemble et requiert le concours des milieux économiques, de la communauté scientifique et de la société civile. La Confédération entend encourager la mise en réseau des acteurs et l'adoption de mesures librement consenties par la voie d'un dialogue partenarial autour de groupes de thèmes spécifiques. Les objectifs de ce dialogue sont la réduction de l'empreinte écologique et le renforcement de l'économie. L'instrument du dialogue devra être un processus porté conjointement par les acteurs intéressés et concernés. Ces derniers pourront ainsi, ensemble, déterminer les besoins, définir les objectifs, développer des approches innovantes et contribuer à la mise en œuvre des politiques ou des mesures concrètes convenues. C'est dans ce cadre que pourront être réalisés des projets visant à réduire les atteintes environnementales tout en améliorant la compétitivité. Le dialogue pourra aussi être l'occasion d'identifier les conditions générales susceptibles de constituer des entraves. Pour que les travaux menés au sein de chaque groupe de thèmes aboutissent à un recul quantifiable de l'empreinte écologique (entendue comme les atteintes environnementales causées durant la totalité du cycle de vie d'un produit), il faudra leur octroyer suffisamment de temps. (responsabilité: OFEV)

Annexe B: Contribution des mesures aux objectifs de développement durable

Les objectifs de développement durable (ODD) sont au cœur de l'Agenda 2030 de développement durable, adopté fin septembre 2015 par les États membres de l'ONU dans le cadre de leur Assemblée générale. Les ODD sont des objectifs politiques pour le développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale au cours des quinze prochaines années. Ils comprennent 17 objectifs (goals) déclinés en 169 cibles (targets). L'Agenda 2030 a désormais une portée universelle et remplace les objectifs du Millénaire, sur lesquels s'appuyait la coopération internationale au développement depuis l'année 2000.

Dans le cadre des ODD, le DFAE (DDC) et le DETEC (ARE) ont été chargés de remettre au Conseil fédéral d'ici à janvier 2018 un rapport sur l'état de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse et sur les efforts restant à faire avec des propositions concrètes. Durant la phase de transition, les ODD et leurs cibles seront transposés pour la Suisse, ce qui pourrait influencer les mesures de l'économie verte contribuant à ces objectifs.

Les mesures pour une économie verte concourent également à la réalisation de l'Agenda 2030 et de ses objectifs de développement durable. Les priorités de l'économie verte contribuent directement à l'ODD 12 (consommation et production durables), et partiellement à certaines cibles de l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), de l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure) et de l'ODD 17 (moyens de mise en œuvre et partenariat mondial). De manière indirecte, les mesures contribuent en outre à l'ODD 6 (eau), l'ODD 7 (énergie), l'ODD 13 (climat), l'ODD 14 (vie aquatique) et l'ODD 15 (vie terrestre).

Le tableau ci-après détaille les correspondances entre les mesures pour une économie verte et les cibles des ODD.

Tab. 4 Sélection d'objectifs de développement durable (ODD)

Objectif 8



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif	Mesures contribuant à l'objectif
Cible 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière	Toutes les mesures, en particulier celles des priorités n° 1 à 3

Objectif 9



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif	Mesures contribuant à l'objectif
<p>Cible 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens</p>	<p>3a Soutien du réseau reffnet.ch pour l'amélioration de l'efficacité des ressources dans les entreprises 3b Optimisation de l'efficacité des ressources le long de la chaîne de valeur 5c Élaboration de stratégies d'optimisation du recyclage de métaux, en particulier de métaux de haute technologie</p>

Objectif 12



Établir des modes de consommation et de production durables

Objectif	Mesures contribuant à l'objectif
<p>Cible 12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement</p>	<p>Toutes les mesures, en particulier celles des priorités n° 1 à 3</p>
<p>Cible 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p>	<p>Toutes les mesures</p>
<p>Cible 12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte</p>	<p>1b Mise en œuvre de mesures visant à réduire le gaspillage alimentaire</p>
<p>Cible 12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologique rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement</p>	<p>4a Élaboration de documents de base pour un plan de prévention des déchets 6a Soutien ciblé de projets visant à améliorer l'efficacité des installations de traitement des déchets et des eaux usées 6b Renforcement de la responsabilité écologique du secteur des matières premières</p>
<p>Cible 12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</p>	<p>4a Élaboration de documents de base pour un plan de prévention des déchets 5b Amélioration des connaissances relatives aux normes applicables aux nouveaux matériaux et aux nouvelles méthodes de construction 5c Élaboration de stratégies d'optimisation du recyclage de métaux, en particulier de métaux de haute technologie 6a Soutien ciblé de projets visant à améliorer l'efficacité des installations de traitement des déchets et des eaux usées 6b Renforcement de la responsabilité écologique du secteur des matières premières</p>

Cible 12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	2a Amélioration des bases méthodologiques de l'évaluation écologique des matières premières et des produits 2b Promotion de normes et d'initiatives portant sur les matières premières dans le cadre de mesures librement consenties par l'économie 2c Développement des marchés publics écologiques 3a Soutien du réseau reffnet.ch pour l'amélioration de l'efficacité des ressources dans l'entreprise 3b Optimisation de l'efficacité des ressources le long de la chaîne de valeur 6c Intégration de la dimension environnementale du développement durable dans la politique relative aux marchés financiers 7b Renforcement de l'engagement international de la Suisse
Cible 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	2c Développement des marchés publics écologiques
Objectif 12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	1a Élaboration de documents de base pour la sensibilisation et l'utilisation de connaissances et compétences pratiques 1c Élaboration de documents de base pour une alimentation moins gourmande en ressources
Cible 12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	7b Renforcement de l'engagement international de la Suisse 7c Promotion de la visibilité internationale de la Suisse
Cible 12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicioeux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées	8a Recherche de l'administration fédérale dans le domaine de l'économie verte

Objectif 17



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Objectif	Mesures contribuant à l'objectif
Cible 17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert, la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord	7b Renforcement de l'engagement international de la Suisse 7c Promotion de la visibilité internationale de la Suisse
Cible 17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	9a Élaboration de documents de base relatifs aux objectifs et à la présentation de rapports (mesure des progrès)